

Domaine politique
Développement et coopération
**Plan directeur de recherche
2013–2016**

research **projects** **risks** **results**
science **partnership** **technological**
development **improvement** **innovative** **solutions**
new **programme** **global** **developing**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Plan directeur de recherche 2013-2016

Auteurs :

Dominique Simone Rychen (DDC, chargée de recherche)
Sonja Stucki (DDC, stagiaire universitaire)

Participation :

Barbara Affolter, Jean-Bernard Dubois, Maryline Dafflon, Patricia Gomes Vieira Mendes, Markus Heiniger, Simon Junker, Manfred Kaufmann, Debora Kern, Richard Kohli, Andreas Loebell, Ueli Mauderli, Milena Mihajlovic, Doris Romer, Annemarie Sancar, Kuno Schläfli, Carmen Thoennissen, Cyrill Troxler, Peter Tschumi, Thomas Zeller (DDC)

Texte original : allemand

Domaine politique
Développement et coopération

Plan directeur de recherche 2013-2016

Table des matières

Vue d'ensemble	4
1. Introduction	5
2. Vue d'ensemble du domaine politique	6
2.1. Responsabilités et limites.....	6
2.2. Objectifs stratégiques de la coopération internationale	7
2.3. La recherche dans le cadre de la coopération internationale	7
2.3.1. Réorientation de la recherche	8
2.3.2. Principaux objectifs de la recherche	9
2.3.3. Principes régissant les futurs investissements dans la recherche	10
2.3.4. Types de soutiens accordés	10
2.4. Bases légales de la recherche	11
2.5. Retour sur la période 2008-2011.....	11
2.6. Moyens financiers 2008-2011	12
2.7. Enjeux mondiaux	15
3. Thèmes prioritaires de la coopération au développement et de la recherche	17
3.1. Programme de recherche de la DDC et du FNS dédié aux enjeux mondiaux	17
3.1.1. Objectifs	18
3.1.2. Structure du programme, orientation thématique et mise en œuvre.....	18
3.2. Thèmes prioritaires de la coopération au développement.....	20
3.2.1. Changement climatique : adaptation, forêt, énergie	21
3.2.2. Agriculture et sécurité alimentaire.....	22
3.2.3. Eau.....	23
3.2.4. Santé	24
3.2.5. Migration.....	24
3.2.6. Education et formation professionnelle	25
3.2.7. Secteur privé et services financiers	26
3.2.8. Réforme des structures étatiques, administration locale et bonne gouvernance	27
3.2.9. Gestion des conflits et résistance aux crises.....	27
3.2.10. Genre	28
3.3. Coopération scientifique avec l'Europe de l'Est.....	29
3.3.1. Programme de promotion de la recherche régionale dans les Balkans occidentaux.....	29
3.3.2. SCOPES	29
4. Financement 2013-2016	30
5. Acteurs importants de la recherche au service du développement	31

6.	Organisation et assurance qualité.....	34
6.1.	Organisation interne.....	34
6.2.	Accompagnement scientifique	34
6.3.	Assurance qualité	35
6.4.	Transfert de savoir et de technologie	36
7.	Abréviations	37
8.	Annexes.....	38
8.1.	La recherche de l'administration fédérale : définition.....	38
8.2.	La recherche de l'administration fédérale : mandat légal.....	38
8.3.	La recherche de l'administration fédérale : coordination.....	39
8.4.	Evaluation de l'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale	42

Vue d'ensemble

Rétrospective

La Suisse soutient depuis longtemps la recherche dans le cadre de sa politique de développement et de coopération avec l'Europe de l'Est. Les principaux sujets abordés sont l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, l'environnement, la gestion et la transformation des conflits, la santé, l'eau, la gestion des ressources, les causes des migrations, la gouvernance et l'égalité entre les sexes. La Direction du développement et de la coopération (DDC) participe à des projets menés par des organismes suisses de recherche dont les résultats peuvent être intégrés dans les programmes ou le dialogue politique, et qui contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle promeut également des réseaux de recherche et des programmes de recherche internationaux qui fournissent des bases scientifiques pour la résolution de problèmes de développement et de transition.

Les investissements à long terme de la DDC dans des programmes de recherche fondés sur une coopération Nord-Sud ou Est-Ouest ont contribué de façon notable à l'accroissement des capacités de recherche dans les domaines du développement et de la coopération, et au développement de réseaux entre les organismes de recherche suisses et leurs homologues des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est.

En 2009, le portefeuille de recherche de la DDC a fait l'objet d'une évaluation. La politique de promotion de la recherche de la DDC a été redéfinie sur la base des résultats de cet examen.

Perspectives

La recherche et l'innovation influent de façon décisive sur la durabilité du développement économique, social et écologique des pays riches comme des pays pauvres. A l'avenir, les projets de recherche financés par l'aide publique au développement (APD) seront davantage axés sur la résolution de problèmes d'envergure mondiale et sur la mise à disposition de biens publics mondiaux (stabilité du climat, sécurité alimentaire et sécurité énergétique, eau, santé, par exemple). Au vu des changements globaux et des préoccupations de développement durable, la collaboration avec les organismes suisses de recherche et leurs partenaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine continuera de gagner en importance.

Les partenariats de recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire créés dans et conjointement avec les pays en développement et les pays émergents permettent aux chercheurs suisses de travailler sur des thèmes d'actualité au sein de réseaux mondiaux et de formuler des approches novatrices, toujours plus demandées, pour répondre aux problèmes de dimension globale.

Pour faire face aux enjeux mondiaux, la DDC a élaboré en 2011 un programme de recherche à long terme en partenariat avec le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Intitulé « Swiss Programme for Research on Global Issues for Development (www.r4d.ch) », ce programme de recherche sur le développement entend contribuer à résoudre les problèmes globaux (global issues) dans les pays pauvres. En 2012 seront lancés les premiers appels d'offres dans le cadre de ce partenariat.

Dans les Balkans occidentaux, la promotion des sciences sociales sera renforcée. Les partenariats de recherche entre la Suisse et les pays d'Europe de l'Est ayant trait aux problèmes de transition ainsi que les activités de recherche menées dans le cadre de la contribution à l'élargissement de l'Union européenne (UE) seront par ailleurs poursuivis.

1. Introduction

Le présent plan directeur de recherche se fonde sur l'orientation stratégique de la coopération internationale visant la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux¹ et sur la nouvelle politique de recherche définie par la DDC.

Les changements globaux ont radicalement modifié les conditions-cadres de la coopération internationale. Du fait des évolutions géopolitiques et économiques et de la complexité des enjeux mondiaux, la coopération Nord-Sud et Est-Ouest traditionnelle se voit complétée ou remplacée par une coopération internationale axée sur la résolution des problèmes globaux. En effet, seule une responsabilité commune et les efforts consentis dans le cadre de la coopération internationale permettront de gérer les risques mondiaux, qui entravent les chances et les perspectives de développement, dans les pays pauvres notamment.

La réduction de la pauvreté et des risques mondiaux passe par l'élaboration de bases scientifiques permettant de mieux comprendre les évolutions mondiales ainsi que par le développement d'innovations technologiques, sociales et politiques. La recherche et l'innovation jouent donc un rôle-clé dans la résolution des problèmes de demain et constituent les moteurs essentiels de mutations sociétales favorisant le développement et la stabilité climatique.

La DDC a redéfini sa politique de promotion de la recherche sur la base des objectifs stratégiques de la coopération internationale visant la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux et de l'évaluation globale du portefeuille de recherche² effectuée par un organisme indépendant. Dorénavant, la recherche sera davantage axée sur la résolution des problèmes de dimension mondiale et sur la fourniture de biens publics mondiaux dans les pays pauvres (santé, environnement (stabilité climatique), paix, sécurité, eau, sécurité alimentaire). A la différence des projets soutenus par d'autres offices fédéraux³, la recherche financée par l'aide publique au développement sera orientée à l'international et visera essentiellement la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux dans les pays en développement.

Afin de réaliser les objectifs à long terme de la coopération internationale, 50 millions de francs seront investis annuellement dans la recherche dans le cadre de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est. Ce soutien prendra la forme de mandats et de contributions, ainsi que de composantes de projets de développement.

¹ Au sens d'une poursuite de l'aide humanitaire internationale (DDC), de la coopération technique et financière en faveur des pays en développement (DDC), de la coopération avec l'Europe de l'Est (DDC) et des mesures de politique économique et commerciale prises au titre de la coopération au développement (SECO).

² Evaluation SDC's Research Related Activities (2010) : <http://www.admin.ch/dokumentation/studien/detail/index.html?lang=fr&studienid=19>

³ Voir notamment les concepts de recherche relatifs aux domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'aménagement durable du territoire et de la mobilité, de la politique sécuritaire et de la politique de paix, de la formation professionnelle, des transports durables et de la sécurité sociale.

2. Vue d'ensemble du domaine politique

2.1. Responsabilités et limites

La DDC est l'organe du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en charge de la coopération internationale. Lui incombent la coordination de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est avec d'autres offices de la Confédération, ainsi que l'Aide humanitaire de la Suisse.

La DDC s'engage au moyen de ses propres projets, soutient des programmes d'organisations multilatérales et finance des programmes dans les quatre domaines opérationnels suivants⁴ :

- *Coopération régionale* : elle dirige la coopération bilatérale avec des pays du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.
- *Coopération globale* : elle collabore notamment avec les organisations onusiennes et la Banque mondiale, et participe à la résolution des problèmes planétaires en élaborant des programmes globaux dans les domaines du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de l'eau, des migrations et de la santé.
- *Coopération avec l'Europe de l'Est* : elle soutient les réformes démocratiques et le passage à l'économie de marché dans les Balkans occidentaux et les pays de l'ex-Union soviétique. Elle se concentre surtout sur l'instauration d'institutions démocratiques, sur des réformes en matière de santé et de société et sur l'amélioration de la situation écologique.
- *Aide humanitaire* : elle vise à sauver des vies et à lutter contre la souffrance et la misère (engagement dans neuf régions).

Le centre de prestations Coopération et développement économiques du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est responsable, conjointement avec la DDC, de la conception et de la mise en œuvre de la coopération avec les pays en développement, les pays de l'Europe de l'Est et d'Asie centrale (aide à la transition) et les dix nouveaux Etats membres de l'UE (contribution à l'élargissement). Le SECO concentre ses projets sur la promotion de la croissance économique durable selon les principes de l'économie de marché et sur l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale. Il peut être amené à octroyer des mandats de recherche dans ses domaines de responsabilité.

La recherche dans le cadre de la contribution à l'élargissement de l'UE

Dans le cadre de la contribution à l'élargissement, la Suisse investit dans la stabilité et la prospérité de l'UE élargie. Les pays bénéficiaires sont la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie, Malte et Chypre.

La contribution à l'élargissement vise à promouvoir la recherche et l'innovation, et à renforcer les réseaux scientifiques. Des projets de recherche cofinancés par la Suisse sont ainsi menés en collaboration avec la Pologne, la Lituanie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Les principaux thèmes de recherche sont l'environnement, la santé, les nanotechnologies, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que les sciences naturelles générales.

sciex-NMS^{ch} est un programme scientifique d'échange entre la Suisse et les nouveaux Etats membres de l'UE, qui permet aux jeunes chercheurs de développer leurs compétences dans le cadre d'un séjour en Suisse.

⁴ http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/La_DDC/La_DDC_en_bref

Les projets de recherche réalisés dans le cadre de la contribution à l'élargissement de l'UE visent à réduire les inégalités économiques et sociales dans l'UE élargie. Ils ne font pas partie des activités financées via l'aide publique au développement dans le cadre de la coopération internationale et ne relèvent donc pas du domaine politique Développement et coopération. Par conséquent, ils ne sont pas détaillés dans le présent concept.

Pour plus d'informations : www.contribution-elargissement.admin.ch.

2.2. Objectifs stratégiques de la coopération internationale

La coopération internationale de la Suisse vise essentiellement à favoriser un développement mondial durable en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux, et de garantir la mise à disposition des biens publics mondiaux.

Dans ce dessein ont été définis cinq objectifs stratégiques d'importance égale :

1. *Prévenir et gérer les crises, les conflits et les catastrophes*
Les domaines d'intervention prioritaires sont la prévention et la réduction des risques en cas de catastrophe naturelle, la prévention des conflits armés, l'aide humanitaire d'urgence, la gestion des conflits, la reconstruction de l'Etat et des infrastructures, et la réforme du secteur de la sécurité.
2. *Permettre à tous d'accéder aux ressources et aux services de base*
La réduction de la pauvreté passe notamment par la promotion d'un développement durable, écologiquement et socialement soutenable dans les pays pauvres. Sont considérés comme des ressources l'habitat, l'alimentation en quantité suffisante, l'eau potable et les chances sur le marché du travail. Au niveau des services, l'accent est mis sur les systèmes d'éducation et de santé du pays considéré.
3. *Promouvoir une économie durable*
Sont encouragés la stabilité financière et la gouvernance, notamment la croissance durable des échanges commerciaux, le développement du secteur privé et des services financiers, le financement et la gestion des infrastructures, la définition de mesures de développement urbain durable et la mise en place de systèmes fondés sur l'économie de marché.
4. *Soutenir la transition vers des systèmes démocratiques basés sur l'économie de marché*
Les priorités portent sur la consolidation des parlements, la démocratisation, la réforme de l'Etat, l'administration locale et les systèmes d'économie de marché.
5. *Participer à l'instauration d'une mondialisation propice au développement, respectueuse de l'environnement et socialement durable*
La réalisation de cet objectif passe par la définition de réglementations contraignantes négociées au niveau international. En s'appuyant sur des règles internationales qui encouragent le développement, les pays pauvres prennent conscience de leurs droits sur le plan écologique et sont à même de s'intégrer plus durablement dans l'économie mondiale.

2.3. La recherche dans le cadre de la coopération internationale

La recherche et la diffusion de connaissances nouvelles jouent un rôle de plus en plus important dans tous les domaines de la coopération internationale. Les innovations technologiques, sociales et politiques sont des facteurs-clés de développement durable dans les pays riches comme dans les pays pauvres, aux plans à la fois économique, social et écologique.

Dans le cadre de la coopération internationale 2013-2016, la recherche sera davantage axée sur la résolution des problèmes d'envergure mondiale, sur la gestion de l'insécurité, des risques et des crises, ainsi que sur la mise à disposition de biens publics mondiaux notamment dans les domaines de la santé, de l'environnement (stabilité climatique, par exemple), de la biodiversité, de l'eau, de la sécurité alimentaire, de la sécurité humaine, de la stabilité du marché et de la stabilité financière.

Compte tenu de l'actualité de sujets tels que les changements globaux et le développement durable, la coopération avec les organismes suisses de recherche – universités, écoles polytechniques fédérales (EPF), Institut tropical et de santé publique suisse (Swiss TPH), Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), les hautes écoles spécialisées – et leurs partenaires de recherche en Afrique, en Asie et en Amérique latine continuera de gagner en importance.

Définition de la recherche

Une définition de l'activité de recherche a été formulée en référence au Manuel de Frascati⁵ publié par l'OCDE et après concertation de représentants de la Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE). Cette définition vise à simplifier l'enregistrement des projets de recherche ou des projets de développement qui intègrent une composante de recherche et à les distinguer des autres activités (conseil, enseignement, mise en œuvre de projets de développement par les universités et les hautes écoles).

Définition de l'activité de recherche :

- La recherche (scientifique) est étroitement liée à la production, à l'interprétation ou à l'utilisation de savoir. Sont considérées comme des activités de recherche les expérimentations créatives et innovantes qui recourent à des méthodes scientifiques dans les domaines des sciences sociales et politiques, des sciences économiques, de la biologie, des sciences de la nature et de l'environnement, des sciences de la Terre, des sciences de la technologie, de la médecine et de la pharmacie, des mathématiques ou encore des sciences humaines.
- La recherche (scientifique) commence par la formulation d'hypothèses. On distingue deux types de recherche : la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

L'intégration de la recherche dans la coopération internationale contribue à garantir le positionnement de la Suisse comme acteur-clé dans ce domaine. Parallèlement, la recherche financée dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) contribue à la résolution des problématiques et des enjeux mondiaux de la coopération internationale.

2.3.1. Réorientation de la recherche

En 2009, la direction de la DDC a confié à *The Policy Practice Ltd.* un mandat d'évaluation des activités de recherche⁶ financées par l'aide publique au développement (APD). Les résultats, consignés dans un rapport intitulé « Evaluation of SDC's Research Related Activities »⁷, fournissent une analyse détaillée des activités de recherche de la DDC et une vue d'ensemble des problématiques soulevées.

⁵ Manuel de Frascati : Méthode-type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental (OCDE, 2002)

⁶ Activités autres que celles visant à promouvoir la recherche dans les nouveaux Etats membres de l'UE dans le cadre de la politique européenne.

⁷ « Evaluation of SDC's Research Related Activities » (2010) :

<http://www.admin.ch/dokumentation/studien/detail/index.html?lang=fr&studienid=19>

L'équipe internationale d'évaluation considère comme positifs le soutien apporté aux activités de recherche pertinentes, le développement des compétences de recherche – notamment via des partenariats scientifiques –, le rôle joué par la DDC dans la création d'une « communauté de recherche et de développement » en Suisse ainsi que le mécanisme de financement conjoint (joint funding) mis en place en partenariat avec le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).

Le rapport se montre en revanche plus critique sur plusieurs points : absence de lien clair entre la recherche financée et les objectifs stratégiques de la coopération internationale, raisons de soutien de la recherche sur le développement peu convaincantes, absence de critères de financement transparents et compréhensibles, échanges insuffisants entre la DDC et les hautes écoles / universités, exploitation insuffisante des résultats des activités de recherche.

Sur la base de ces résultats et d'une longue expérience avec les différents instruments de promotion de la recherche, une nouvelle orientation générale a été définie en 2010 pour la politique de recherche⁸, en remplacement des politiques de recherche de 1993 et 2002.

Pour la partie décentralisée du portefeuille de recherche (env. 80 %), c'est-à-dire pour les mandats et les contributions de recherche octroyés à des organisations et à des réseaux internationaux, ainsi que pour les contributions de programme versées dans le cadre des objectifs stratégiques de la coopération globale, ou des programmes de la coopération régionale et de la coopération avec l'Europe de l'Est, il s'agit notamment d'accroître l'assurance-qualité et la gestion axée sur les résultats.

Un important besoin de réforme a été identifié au niveau de la recherche Nord-Sud à thématique libre, gérée de façon centralisée par le desk de Recherche de la DDC. Les programmes Nord-Sud ne seront pas poursuivis sous la forme actuelle. Les moyens prévus pour ces programmes seront investis dans un nouveau programme destiné à la recherche partenariale, interdisciplinaire et transdisciplinaire visant à répondre aux enjeux mondiaux, programme mené en collaboration avec le FNS. Ce nouveau programme crée les conditions requises pour le développement d'une recherche plus efficace, axée sur le développement et répondant aux objectifs stratégiques de la coopération internationale (voir la section 3.1). Ces mesures permettront à la DDC d'améliorer le suivi des activités de recherche et l'échange des résultats avec les scientifiques.

2.3.2. Principaux objectifs de la recherche

Dans le cadre de la coopération internationale, la production de nouveaux résultats et d'approches novatrices, ainsi que l'exploitation des connaissances scientifiques ont été promus au rang d'objectifs principaux de la recherche. Il convient notamment d'identifier, de développer et de valider les concepts, les méthodes, les technologies, les produits et les outils fondés sur les sciences, et de les utiliser dans le milieu politique et la pratique. Cela présuppose que les échanges entre les acteurs-clés doivent faire partie intégrante du processus de recherche. La recherche axée sur la résolution de problèmes et sur l'application est donc essentielle.

Il convient notamment de distinguer :

- a) la production de savoir et de concepts en tant que biens publics mondiaux, qui vise
 - à résoudre les problèmes de développement et de transition et à faire face aux enjeux mondiaux,
 - à alimenter la politique fondée sur les preuves et le dialogue politique,

⁸ Evaluation of SDC's Research Related Activities (2010, pp. 6-11) : <http://www.admin.ch/dokumentation/studien/detail/index.html?lang=fr&studienid=19>

b) la production de savoir et de concepts pour la DDC (recherche de l'administration fédérale), qui vise

- à étayer directement le travail de programme de la centrale et des bureaux de coopération dans les pays prioritaires,
- à accroître la qualité de la coopération internationale de la Suisse.

Dépassant le cadre de la coopération internationale de la Suisse, la création de capacités de recherche dans les pays en développement incombe aux organisations multilatérales et aux plates-formes de coordination des pays donateurs. Les activités de recherche financées au titre de l'APD doivent être organisées de manière à contribuer au renforcement des compétences et des réseaux de recherche dans les domaines identifiés comme importants en termes de développement, et à influencer positivement sur l'environnement institutionnel de recherche en Suisse et dans les pays partenaires.

2.3.3. Principes régissant les futurs investissements dans la recherche

Les principes suivants doivent être respectés pour la recherche financée par l'APD :

- Etablissement d'un lien avec les objectifs stratégiques à long terme et les thématiques prioritaires de la coopération internationale.
- Respect de la liberté de recherche dans le choix des thèmes et des méthodes.
- Application du principe de concurrence lors de la définition des financements pour les programmes et les projets de recherche, pour autant qu'il ne s'agisse pas de contributions s'inscrivant dans le cadre de partenariats stratégiques.
- Financement d'activités connues pour leur excellence, leur pertinence en termes de développement et leur force d'innovation.
- Utilité / applicabilité des résultats de la recherche.
- Concentration des chercheurs sur les effets potentiels des résultats escomptés, en vue de la résolution de problèmes globaux dans les pays en développement, sur l'utilité des résultats escomptés pour les groupes de population défavorisés dans les pays en développement, ainsi que sur les possibilités d'application des résultats dans la pratique et dans le dialogue politique.
- Orientation partenariale de la recherche. Les onze principes de la KFPE font office de cadre de référence.
- Coopération de la DDC avec d'autres organes donateurs dans le domaine de la recherche dès lors que cela s'avère judicieux, et coordination des financements aux niveaux national et international.

2.3.4. Types de soutiens accordés

La coopération internationale prévoit l'attribution de mandats et l'octroi de contributions. Parallèlement aux programmes de recherche spécifiques, les programmes et les projets de développement peuvent intégrer une composante de recherche d'envergure variable.

Les mandats concernent des projets de la DDC réalisés par des tiers, pour lesquels la DDC assume l'entière responsabilité de gestion en tant que mandant. Les contributions de recherche consistent en des participations financières. Le partage des responsabilités, la gestion et les modalités de reddition des comptes sont définis par contrat conjointement avec l'organisation partenaire.

2.4. Bases légales de la recherche

Conformément à l'art. 54 de la Constitution fédérale, la Confédération « contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits humains, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». C'est sur cet article que se fondent la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales⁹ et l'ordonnance d'application du 12 décembre 1977. La promotion de la recherche scientifique par la DDC dans le domaine de la coopération au développement est explicitement décrite à l'art. 29 de cette ordonnance. La DDC encourage la recherche scientifique dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, tandis que le SECO peut confier des mandats de recherche dans le cadre de sa compétence.

La recherche en partenariat avec l'Europe de l'Est se fonde sur la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et sur l'ordonnance d'application du 6 mai 1992.

La recherche financée par l'APD doit s'aligner sur les objectifs stratégiques et les thématiques prioritaires de la coopération internationale visant la réduction de la pauvreté et les risques globaux.

Pour la période 2013-2016, le nouveau message de la coopération internationale¹⁰ définit une stratégie globale qui couvre tous les domaines de la coopération internationale, établit un lien avec les cinq objectifs de politique extérieure et la politique économique extérieure de la Suisse, met en lumière l'orientation de la Confédération dans les divers domaines spécialisés et explique le recours à des instruments bilatéraux, multilatéraux, globaux et non étatiques.

2.5. Retour sur la période 2008-2011

Au cours de la législature 2008-2011, la DDC a financé des projets de recherche menés par les universités et les hautes écoles suisses, dont les résultats ont été intégrés dans les programmes et le dialogue politique et ont contribué à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle a également accordé son soutien à des réseaux de recherche internationaux, notamment au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), à divers programmes de recherche thématiques (SPLASH) ainsi qu'à un ensemble de programmes pluriannuels de partenariats de recherche : PRN Nord-Sud, programme de la DDC et du FNS relatif aux partenariats de recherche avec les pays en développement, fonds de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), programme de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles spécialisées suisses (KFH) pour la promotion de partenariats de recherche entre les hautes écoles suisses et les pays en développement / en transition, centre Nord-Sud de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ ; Research Fellow Partnership Programme et contribution de recherche pour l'agriculture), programme de coopération scientifique entre l'Europe et la Suisse (SCOPES), Jeunes Chercheurs et Echanges universitaires.

La publication et le site Internet de la KFPE¹¹ présentent des projets menés avec succès dans le cadre de programmes de recherche Nord-Sud soutenus par la DDC. La commission expose, à l'aide d'exemples concrets, les possibilités offertes par la recherche interrégionale tout en mettant en lumière l'évolution des enjeux.

⁹ Dans un rapport publié en 2010, le Conseil fédéral a confirmé que la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, qui date des années 70, constitue toujours une base appropriée et suffisante pour couvrir les activités actuelles de la DDC et du SECO.

¹⁰ http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_208305.pdf

¹¹ http://www.kfpe.ch/projects/success_stories/electronic_appendix/

Dans les Balkans occidentaux, ce sont surtout les sciences sociales qui ont été promues, avec un accent sur la coopération régionale.

Les investissements à long terme de la DDC dans des PRN Nord-Sud et Est-Ouest ont contribué pour beaucoup à renforcer les compétences dans les domaines du développement et de la coopération, ainsi qu'à développer les réseaux entre les institutions de recherche suisses et celles d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est.

Le portefeuille de recherche de la DDC¹² a fait l'objet d'une évaluation en 2009. La politique de recherche de la DDC a été redéfinie sur la base des résultats obtenus (voir les sections 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3).

2.6. Moyens financiers 2008-2011

Le financement et le pilotage de la recherche ne reposent pas sur un budget spécifique. Les investissements de recherche se montent à environ 50 millions de francs par an (chiffre indicatif).

Les dépenses annuelles ont été calculées sur la base des versements effectifs. Les variations entre les années s'expliquent pour l'essentiel par le mode de versement appliqué dans les cycles de projets (les écarts sont particulièrement importants pour les projets définis sur le long terme).

Investissements de recherche par mandat et contribution (en milliers de francs)

Année	Contributions	Mandats*	TOTAL
2008	33 124	14 731 (10 575**)	47 855
2009	36 564	16 893 (9120**)	53 457
2010	37 612	18 483 (10 657**)	56 096
2011	33 668	19 816	53 484

* Compte tenu de la formule de calcul communiquée par le Comité de pilotage formation-recherche-technologie (Comité de pilotage FRT) pour les mandats de recherche (sans prise en compte de la part de la recherche), les dépenses liées à la recherche ont été surévaluées pour les mandats de la DDC (2009 : part des activités non consacrées à la recherche dans les mandats de la DDC : 46 %). Il s'agit de projets de développement qui ne comportent qu'une composante de recherche.

** Selon les statistiques de l'OFS/OCDE : montant R&D (prise en compte de la part de la recherche)

¹² <http://www.admin.ch/dokumentation/studien/detail/index.html?lang=fr&studienid=19>

Investissements de recherche par crédit-cadre (en milliers de francs)

Année	Crédit Sud	Crédit Est	TOTAL
2008	45 746	2109	47 855
2009	47 636	5817	53 453
2010	49 810	6288	56 098
2011	47 828	5656	53 484

Au cours des quatre dernières années, la DDC a soutenu des projets de recherche dans les domaines prioritaires suivants¹³ :

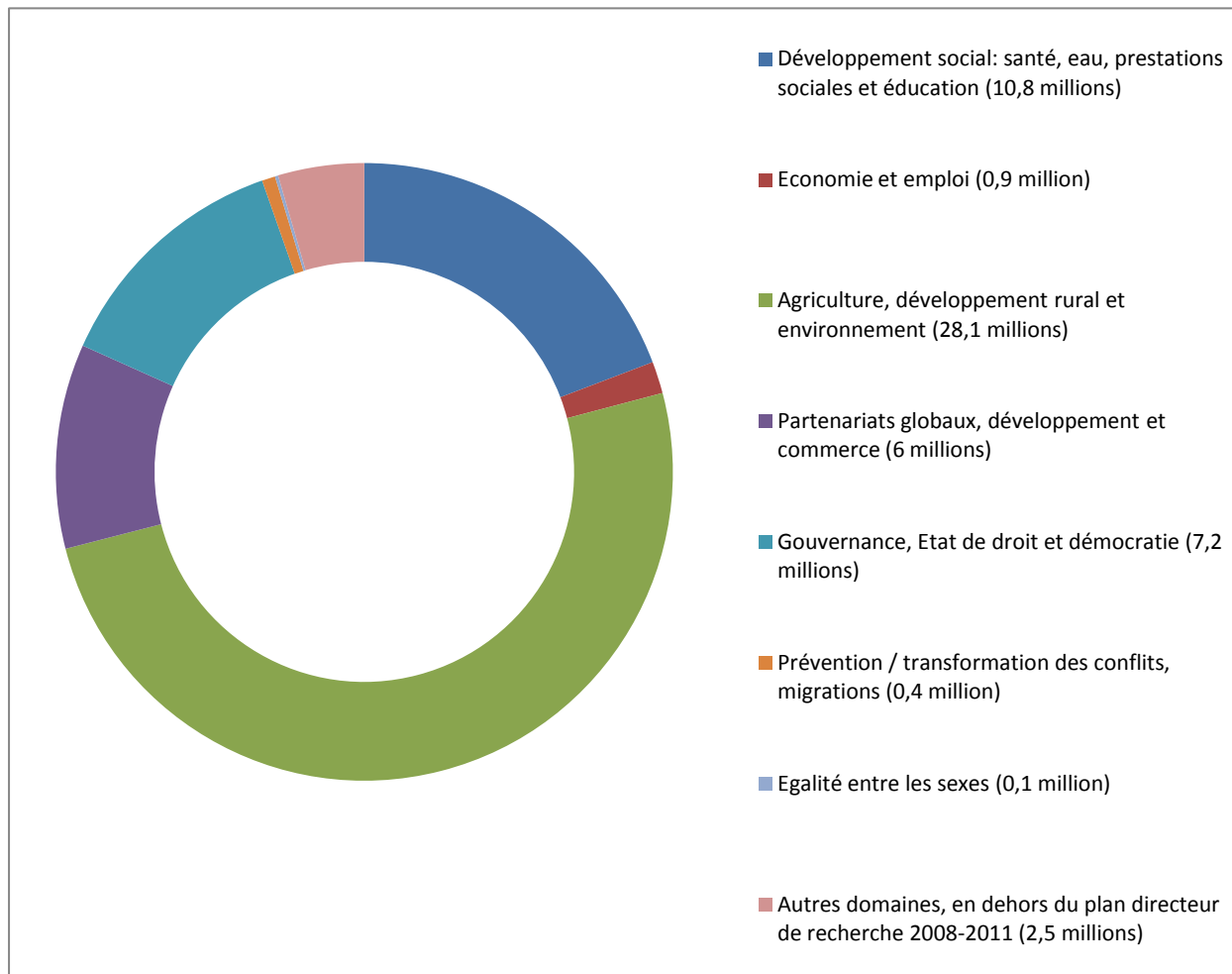
- Agriculture, développement rural et environnement
- Développement social (notamment santé), eau, prestations sociales et éducation
- Gouvernance, Etat de droit et démocratie
- Partenariats globaux, développement et commerce
- Economie et emploi
- Prévention / transformation des conflits et migrations
- Egalité entre les sexes

L'engagement multilatéral de la DDC dans la recherche agricole internationale au sein du CGIAR constitue de loin son plus important investissement de recherche (voir graphique 1). La Suisse soutient les activités du CGIAR depuis sa création en 1971. Son action est suivie directement par le programme global Sécurité alimentaire de la DDC, que la Suisse représente au sein des organes de pilotage et de décision du CGIAR en tant que l'un des dix principaux bailleurs de fonds (siège au « Fund Council » pour la période 2011-2013). La DDC a ainsi la possibilité d'influer directement sur l'orientation stratégique du CGIAR dans le cadre de ses projets bilatéraux. Du fait du caractère multilatéral du soutien apporté par le CGIAR et du suivi direct des projets bilatéraux de recherche mis en œuvre par le CGIAR dans les pays en développement, ces activités de recherche se distinguent des autres travaux menés dans le cadre de la coopération internationale. Avec les objectifs stratégiques « Food for People », « Policies for People » et « Environment for People », le CGIAR soutient : i) l'accélération d'un accroissement durable de la productivité et de la production de denrées alimentaires saines par et pour les populations pauvres ; ii) les changements politiques et institutionnels qui favorisent la croissance agricole et la justice pour les populations pauvres, notamment les femmes en milieu rural et les autres groupes de personnes défavorisées ; iii) la préservation, l'amélioration et l'exploitation durable des ressources naturelles et de la biodiversité afin d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres et leur résistance aux effets du changement climatique et à d'autres facteurs.

Les deuxième et troisième principaux postes d'investissement sont les domaines du développement social, ainsi que celui de la gouvernance, de l'Etat de droit et de la démocratie.

¹³ Catégories de la DDC prévalant avant la réorganisation de 2008, qui ont été adaptées avec la définition du nouveau crédit-cadre.

Graphique 1 : Investissements de recherche par thème (2010)

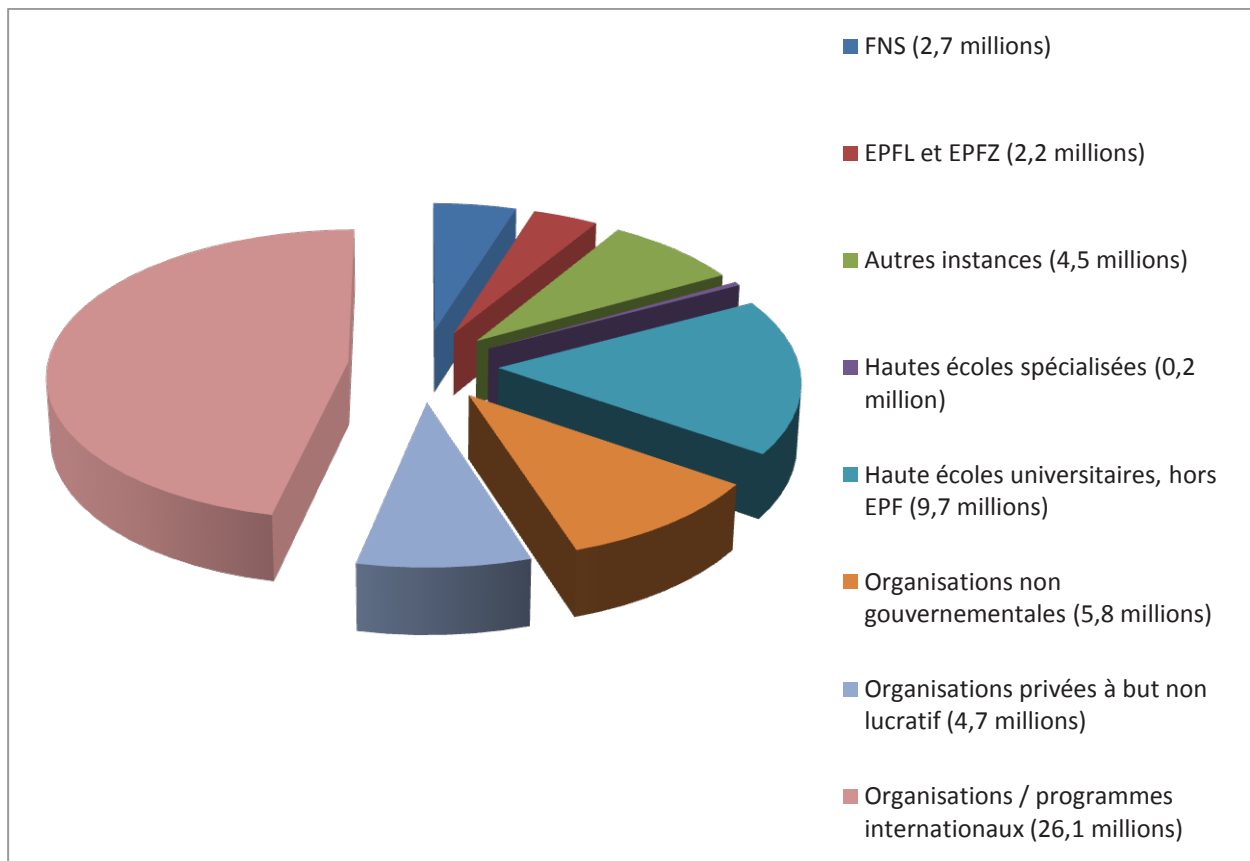


(Source : banque de données ARAMIS, www.aramis.admin.ch)

Le budget le plus important a été octroyé aux organisations internationales (voir graphique 2), plus précisément au CGIAR, un partenariat stratégique entre divers donateurs qui soutient quinze centres internationaux et collabore avec des centaines d'organisations étatiques et non étatiques, ainsi qu'avec des entreprises privées du monde entier. Parmi les bailleurs de fonds du CGIAR, on compte des pays en développement, des pays industrialisés, des organisations internationales et régionales ainsi que des fondations privées.

Les contributions octroyées aux hautes écoles sont bien souvent destinées à la mise en œuvre de programmes de recherche dans et en collaboration avec des pays en développement. Depuis 2001, la DDC soutient le projet de recherche Nord-Sud du FNS à hauteur de 3,5 millions de francs par an. La contribution de la DDC destinée à la recherche avec les pays du Sud est placée sous l'administration de l'Université de Berne (« Leading House » du PRN Nord-Sud). Fort d'un réseau de plus de 400 chercheurs issus de plus de 40 pays, le projet Nord-Sud du FNS étudie les solutions durables applicables pour faire face aux changements globaux. Ce projet se caractérise par un étroit partenariat entre les organismes de recherche et les chercheurs suisses d'une part, et leurs homologues africains, asiatiques et latino-américains d'autre part.

Graphique 2 : Investissements de recherche par bénéficiaire (2010)



(Source : banque de données ARAMIS, www.aramis.admin.ch)

2.7. Enjeux mondiaux

Une interdépendance accrue – Opportunités et risques

Si elle offre bon nombre d'opportunités, la mondialisation des connaissances, de la production, du commerce, des flux financiers, des services, de l'information et de la culture présente également des risques et représente un certain nombre d'enjeux en termes de coopération internationale.

Les pays en pleine expansion économique comme la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et l'Indonésie pèsent de plus en plus lourd dans les orientations des politiques internationales en matière économique, financière, énergétique, environnementale et climatique, mais aussi dans les politiques internationales de sécurité et de développement. Leur croissance spectaculaire a des effets contrastés sur le développement des pays pauvres : accroissement de la demande de matières premières et de denrées alimentaires, concurrence avec la production domestique, mais aussi source d'inspiration pour définir des stratégies de développement. Tout l'enjeu pour la communauté internationale consiste à impliquer davantage les pays émergents dans le financement et la prise en charge de missions d'envergure mondiale.

Croissance démographique – Augmentation de la demande en denrées alimentaires, en énergie et en ressources – Raréfaction des ressources

L'accroissement démographique et l'augmentation des besoins mondiaux en énergie et en denrées alimentaires exercent une pression grandissante sur les ressources naturelles. Les

conséquences en sont les suivantes : perte de biodiversité, dégradation des sols, changement climatique, diminution des surfaces cultivables, pollution des sources d'eau douce, surexploitation des mers et des océans. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, les Etats gourmands en ressources, les entreprises multinationales et les investisseurs privés de pays industriels ou émergents s'arrogent des droits sur les surfaces cultivables via des contrats de vente ou de bail à ferme agricole, expropriant souvent de façon illégale les petits exploitants (« land grabbing »).

Les grands groupes industriels exercent eux aussi une influence grandissante sur les pays pauvres. Bon nombre de pays en développement représentent en effet à la fois des débouchés intéressants pour les biens de consommation et des réservoirs de ressources naturelles. Dans les régions où les systèmes de régulation et d'imposition sont efficaces, les exportations de matières premières engendrent une croissance économique qui s'étend au-delà des centres urbains et contribuent à réduire la pauvreté.

Evolutions environnementales majeures

Le réchauffement climatique touche davantage les pays en développement pauvres et accentue les risques de conflit : les sécheresses et les problèmes d'approvisionnement en eau provoquent des crises alimentaires dans les pays en développement, l'accès à l'eau potable devient de plus en plus précaire pour des centaines de millions de personnes, des événements climatiques extrêmes, tels que les ouragans et la hausse du niveau des mers et des océans menacent des villes de plusieurs millions d'habitants, et le nombre de réfugiés climatiques ne cesse de croître. Couplé à la pollution croissante, le changement climatique constitue un frein au développement durable dans les pays pauvres.

Dégradation des biens publics mondiaux : un frein au développement

Selon la définition qu'on leur donne, les *biens publics mondiaux* peuvent englober la santé, l'environnement (notamment la stabilité climatique), la biodiversité, l'eau, la sécurité alimentaire, la sécurité humaine ainsi que la stabilité des marchés et la stabilité financière.

Tant qu'aucune alternative compétitive en termes de prix n'aura été trouvée, les pays émergents et les pays en développement continueront d'utiliser les énergies fossiles bon marché (charbon, pétrole) et donc de rejeter une quantité toujours plus grande de substances polluantes, qui constituent l'un des principaux risques de destruction des bases naturelles de subsistance.

Pour éviter que le développement des pays pauvres ne devienne l'une des causes du changement climatique et de la destruction de l'environnement, la lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans une approche écologique. Les acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté doivent donc avoir comme perspective de développement la protection de l'environnement et la préservation des biens publics mondiaux. L'avenir exige une *économie verte* (ONU) et une *croissance verte* (OCDE).

Instabilité accrue dans les régions en développement – Stabilité globale

Dans les pays pauvres, la fragilité de l'Etat est un problème croissant : une part importante de la population ne reconnaît pas la légitimité de l'Etat, qui n'est pas en mesure de garantir la sécurité et l'application du droit et qui n'a pas la capacité ou la volonté de garantir l'accès de la population aux services fondamentaux. Cette situation est souvent due aux violents conflits qui sévissent dans la plupart des pays concernés. La structure étatique fragile et la mauvaise gouvernance compromettent la protection et l'application des droits fondamentaux propres à garantir les bases de subsistance indispensables. Les conflits et les dysfonctionnements des structures étatiques favorisent la propagation de la pauvreté et de la misère. Rappelons qu'un tiers des populations pauvres vit dans des régions en proie à l'instabilité.

3. Thèmes prioritaires de la coopération au développement et de la recherche

La coopération internationale de la Suisse s'aligne sur les enjeux mondiaux et traite de thèmes particulièrement pertinents pour la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux, et dans lesquels la Suisse possède des compétences reconnues.

Bien qu'elles revêtent une importance variable selon les thèmes traités, la recherche scientifique et la recherche de l'administration seront amenées à jouer un rôle croissant dans tous les domaines de la coopération internationale. Des axes prioritaires favorisant le développement ont ainsi été définis dans le cadre du programme de recherche mené par la DDC en partenariat avec le FNS.

Ce chapitre s'articule comme suit :

La section 3.1 est consacrée au nouvel instrument de promotion de la recherche de la DDC et du FNS (le Programme suisse de recherche sur des questions globales, www.r4d.ch) et à ses cinq modules de recherche. La section 3.2 établit un parallèle entre les thématiques de la coopération au développement et les objectifs stratégiques de la coopération internationale, et identifie les enjeux et les axes de recherche possibles dans les thèmes prioritaires de la DDC. Enfin, la section 3.3 décrit les programmes scientifiques de recherche dans le cadre de la coopération avec l'Europe de l'Est.

3.1. Programme de recherche de la DDC et du FNS dédié aux enjeux mondiaux

Pour relever les défis qui se posent à l'échelle mondiale, un programme de recherche a été mis sur pied en 2010 par la DDC, en partenariat avec le FNS, pour apporter des solutions aux problèmes d'envergure mondiale (global issues) dans les pays pauvres : il s'agit du « Swiss Programme for Research on Global Issues for Development » (programme de recherche r4d.ch).

Les moyens financiers réservés jusqu'ici aux programmes de partenariat Nord-Sud¹⁴ (env. 20 % du portefeuille de recherche de la DDC) sont investis dans ce nouveau programme de recherche.

Le programme a pour objet la production de nouvelles connaissances et d'approches novatrices, ainsi que l'exploitation des connaissances scientifiques comme bien public mondial dans cinq des thématiques définies par la DDC. Il ne finance pas la recherche de l'administration ni le renforcement des capacités de recherche.

Le programme est doté d'une enveloppe globale de 97,6 millions de francs pour la période 2012-2022 (contribution de la DDC : 72 millions de francs ; contribution du FNS : 25,6 millions).

Il a été conçu sur la base des expériences réalisées avec les différents instruments de promotion de la recherche Nord-Sud. En matière d'encouragement de la recherche dans et avec les pays en développement ou en transition, la DDC peut s'appuyer sur un partenariat fructueux de vingt ans avec le FNS. La collaboration entre la DDC et le FNS a débuté en 1990 avec le programme SCOPES (voir la section 3.3.1). Elle s'est poursuivie à partir de 1994 avec le module « Développement et environnement » du programme prioritaire Environnement

¹⁴ Notamment fonds de l'EPFL, partenariats de recherche avec les pays en développement DDC-FNS, promotion de partenariats de recherche entre les pays en développement ou en transition et les hautes écoles spécialisées suisses, centre Nord-Sud de l'EPFZ, Research Fellow Partnership Programm (RFPP), PRN Nord-Sud

Suisse, puis avec le pôle de recherche national Nord-Sud et le programme « Partenariats de recherche avec les pays en développement ».

3.1.1. Objectifs

Le programme de recherche vise essentiellement à développer, par la mise en œuvre d'activités de recherche d'excellence favorisant le développement, des preuves scientifiques, ainsi que des concepts, des produits, des méthodes et des solutions novateurs, et à les exploiter pour contribuer au développement durable et par là même à la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux, ainsi qu'à la préservation des biens publics dans les pays pauvres.

Pour réaliser cet objectif, la DDC soutient les activités de recherche interdisciplinaires qui contribuent à trouver des solutions aux problèmes mondiaux. Les échanges et la collaboration avec les acteurs pertinents et les futurs utilisateurs, ainsi que l'utilisation pratique et l'exploitation des résultats de la recherche dans le dialogue politique jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des projets de recherche.

Les trois objectifs partiels suivants ont notamment été définis :

- 1) Etablir des preuves scientifiques et développer des concepts, des produits et des méthodes novateurs dont le potentiel de généralisation est important.
- 2) Mettre à la disposition des acteurs-clés des concepts, des ébauches de solutions et des options permettant de gérer les compromis, de résoudre les problèmes et d'alimenter le dialogue politique et/ou le travail de programme, et ayant une utilité pratique.
- 3) Renforcer, via des partenariats interdisciplinaires et interrégionaux, les compétences et l'expertise scientifiques pour pouvoir aborder les problèmes suprarégionaux complexes.

Le programme s'adresse aux chercheurs suisses et aux chercheurs des pays en développement. Il leur permet de travailler sur des thématiques d'envergure mondiale au sein de réseaux globaux, l'idée étant d'exploiter ce potentiel scientifique à des fins de réduction de la pauvreté et des risques mondiaux dans les pays pauvres. Les échanges avec les acteurs-clés et les futurs utilisateurs, ainsi que l'exploitation des résultats font partie intégrante des activités de recherche. Les chercheurs doivent notamment s'interroger sur les effets potentiels des résultats escomptés en matière de résolution des problèmes mondiaux, sur l'intérêt des résultats pour les populations défavorisées dans les pays en développement, ainsi que sur l'utilité pratique et politique des résultats.

Le nouveau programme de recherche accorde une grande importance à la communication ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'exploitation des résultats des travaux de recherche (10 à 15 % du budget des projets).

3.1.2. Structure du programme, orientation thématique et mise en œuvre

Le nouvel instrument de promotion de la recherche compte deux composantes complémentaires :

- la **recherche thématique menée au sein de consortiums** (env. 80 % des fonds alloués),
- la **recherche à thématique libre** pour les projets de moindre envergure (env. 20 % des fonds alloués).

Le programme se concentre sur les activités de recherche menées dans l'un des cinq thèmes prioritaires définis par la DDC :

Thème 1 : Les causes et les mécanismes de résolution des conflits sociaux dans le contexte d'institutions étatiques faibles (contextes instables)

Thème 2 : La réduction de la pauvreté par l'emploi et la mise en place de conditions sociales et de structures étatiques adéquates

Thème 3 : Les systèmes de production agricole et la sécurité alimentaire

Thème 4 : L'utilisation et la gestion durables des écosystèmes

Thème 5 : Les systèmes d'approvisionnement et les mécanismes durables de financement dans le secteur de la santé

Ces thématiques correspondent aux objectifs prioritaires à long terme de la coopération au développement (voir la section 3.2). Elles sont traitées conjointement avec le FNS.

Les cinq modules thématiques se déroulent sur six années. Pour le module « Recherche à thématique libre », trois mises au concours sont prévues pour des projets de petite envergure d'une durée maximale de trois ans.

Peuvent participer au programme tous les chercheurs travaillant dans des organismes de recherche suisses (selon la pratique du FNS), ainsi que dans des organismes de recherche de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (selon la liste du Comité d'aide au développement [CAD] de l'OCDE¹⁵).

Les projets doivent répondre aux critères suivants : mise en place d'un partenariat de recherche entre la Suisse et des pays en développement, établissement d'au moins 50 % du personnel de recherche académique dans des pays en développement pauvres, versement d'au moins 40 % du montant alloué à ce groupe de chercheurs.

Les mises au concours s'effectuent par étapes. Pour les deux premières thématiques, elles interviendront en 2012, pour les troisième et quatrième thématiques, en 2013, et pour la cinquième thématique, en 2014. Les mises au concours pour la recherche à thématique libre sont prévues pour 2012, 2014 et 2016.

La mise en œuvre opérationnelle du programme incombe au secrétariat du FNS.

Le comité de pilotage stratégique, au sein duquel la DDC et le FNS sont représentés de façon paritaire, est responsable de la gestion et de l'évaluation régulière du programme. Il est assisté d'un comité de conseil composé d'experts internationaux. Un comité de direction est institué par le comité de pilotage pour chaque thématique ainsi que pour le module de recherche à thématique libre. Ces comités de direction comptent un représentant de la DDC et un représentant du FNS nommés respectivement par la DDC et le conseil de recherche. Grâce à des évaluations régulières, les comités de direction s'assurent de la qualité scientifique, de la pertinence des projets en termes de développement, des activités de communication et de mise en œuvre des résultats ainsi que de la qualité du partenariat de recherche. La DDC est informée du déroulement des projets par les différents comités de direction.

Le grand public sera régulièrement informé de l'avancement du programme et des résultats obtenus via le site du programme (www.r4d.ch) et une newsletter.

¹⁵ <http://www.oecd.org/dataoecd/32/39/43540915.pdf>

3.2. Thèmes prioritaires de la coopération au développement

Les thèmes prioritaires de la coopération au développement sont les suivants :

- Changement climatique (adaptation, forêt, énergie)
- Agriculture et sécurité alimentaire
- Eau
- Santé
- Migration
- Finances et commerce (secteur privé et services financiers)
- Education et formation professionnelle
- Réforme de l'Etat, administration locale et participation des citoyens
- Gestion des conflits et résistance aux crises
- Egalité des sexes
- Bonne gouvernance

Les thèmes « Changement climatique », « Agriculture et sécurité alimentaire », « Eau », « Santé », « Migrations » et « Finances et commerce » sont des thèmes globaux. Ils concernent des problèmes d'envergure planétaire ayant des causes communes, auxquels des solutions doivent être recherchées aux plans national et international.

Dans le cadre de la coopération internationale, les thèmes globaux sont traités par la DDC à un niveau supplémentaire via les programmes globaux, le thème « Finances et commerce » en collaboration avec le SECO. Dans la mesure où ils concernent toutes les régions du globe et tous les niveaux de développement, les thèmes globaux n'ont pas de priorité géographique. Ils concernent tout particulièrement les pays pauvres et les groupes de personnes défavorisées.

Les thèmes « Egalité des sexes » et « Bonne gouvernance » sont considérés comme des thèmes transversaux. Une attention particulière leur est accordée dans toutes les thématiques et tous les programmes globaux, en fonction de la situation et des possibilités.

Les thèmes de la coopération au développement peuvent être mis en regard des cinq objectifs stratégiques de la coopération internationale de la Suisse :

Objectif suprême : favoriser un développement durable mondial en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux	
Cinq objectifs stratégiques	Neuf thèmes pour le crédit-cadre Sud
1. Prévenir et gérer les crises, les conflits et les catastrophes	1. Transformation des conflits et résistance aux crises
2. Permettre à tous d'accéder aux ressources et aux services de base	2. Santé <i>(thème faisant l'objet d'un programme global)</i>
	3. Eau <i>(thème faisant l'objet d'un programme global)</i>
	4. Education et formation professionnelle
	5. Agriculture et sécurité alimentaire <i>(thème faisant l'objet d'un programme global)</i>
3. Promouvoir une croissance économique durable	6. Secteur privé et services financiers
4. Soutenir la transition vers des systèmes démocratiques fondés sur l'économie de marché	7. Réforme de l'Etat, administration locale et participation des citoyens
5. Participer à l'instauration d'une mondialisation propice au développement, respectueuse de l'environnement et socialement équitable	8. Changement climatique : adaptation, forêt, énergie <i>(thème faisant l'objet d'un programme global)</i>
	9. Migrations <i>(thème faisant l'objet d'un programme global)</i>

3.2.1. Changement climatique : adaptation, forêt, énergie

Enjeux

Même si les mesures mises en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre portent leurs fruits, le processus de changement climatique ne peut pas être inversé. Les pays et les couches de la population les plus pauvres sont les plus touchés par les conséquences du changement climatique (sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer, etc.). Les raisons sont multiples : situation géographique, faibles revenus, capacités limitées des institutions publiques et privées, infrastructures défaillantes et forte dépendance vis-à-vis de secteurs subissant les aléas du climat tels que l'agriculture.

Dans la plupart des pays en développement, les émissions moyennes par habitant sont aujourd'hui assez faibles. On estime cependant que 70 % de la hausse des émissions mondiales seront imputables à ces pays au cours des prochaines décennies. Ces régions auront donc un rôle-clé à jouer, tant pour la définition de la politique climatique internationale que pour la formulation et la mise en œuvre de solutions globales et locales pour réduire les émissions et s'adapter au changement climatique.

Axes de recherche prioritaires

Les recherches concernent en premier lieu la réduction des effets du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'exploitation des surfaces cultivables et des forêts dans les pays en développement. Concernant la réduction des effets du changement

climatique, il s'agit essentiellement de réduire la pollution de l'air et de promouvoir les énergies renouvelables. Quant à l'adaptation au changement climatique, l'idée est de développer des modèles et des scénarios permettant de réagir aux évolutions des conditions climatiques, de proposer des adaptations possibles dans l'agriculture et de mettre en lumière les aspects économiques de l'adaptation. Dans le cadre du programme de recherche r4d.ch, le module de recherche « Utilisation et gestion durables des écosystèmes » devrait faire l'objet d'une mise au concours en 2013.

3.2.2. Agriculture et sécurité alimentaire

Enjeux

Bien que la plupart des pays en développement et des pays émergents disposent de suffisamment de terres fertiles, bon nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de fournir à leur population une alimentation saine en quantité suffisante. Quelque 925 millions de personnes souffrent aujourd'hui de la faim, essentiellement causée par un déficit de macronutriments (glucides, lipides, protéines). On estime qu'un milliard supplémentaire de personnes souffrent de faim « cachée » (régime alimentaire pauvre en vitamines et en sels minéraux), qui peut être à l'origine de troubles physiques et mentaux. La majorité de ces personnes vivent de l'agriculture. L'accroissement démographique, l'urbanisation et les modifications des comportements de consommation entraîneront à l'avenir une augmentation importante des besoins en denrées alimentaires. Pour couvrir ces besoins, il faudra accroître considérablement la production de denrées alimentaires dans les pays en développement au cours des 40 prochaines années et réduire fortement les pertes tout au long de la chaîne de production.

Compte tenu de la diminution croissante des surfaces agricoles, de la dégradation des écosystèmes, de la perte de biodiversité et des conséquences imprévisibles du changement climatique, la réalisation de cet objectif représente un enjeu mondial majeur.

Axes de recherche prioritaires

La hausse durable – du triple point de vue écologique, social et économique – de la productivité des petits paysans est au cœur de la recherche financée par la DDC dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Des besoins de recherche ont notamment été identifiés en termes de développement d'approches technologiques et socioéconomiques permettant d'intensifier les systèmes de production tout en préservant les ressources naturelles (sols, eau) et la biodiversité. La production agricole est intimement liée à l'environnement et dépend d'écosystèmes sains. La préservation des services écosystémiques pour l'agriculture et leur évaluation d'un point de vue à la fois économique, social et culturel constituent donc des axes de recherche essentiels. La réduction des pertes avant et après la récolte grâce à une protection intégrée et à une meilleure gestion des plantes est également décisive.

Un autre domaine de recherche concerne la diversification et le renforcement de la production des petits paysans par la réduction des risques et la garantie de l'accès aux terres. Le renforcement des bases élémentaires de subsistance comprend un meilleur accès à des produits variés et de bonne qualité (semences, engrais, connaissances techniques, crédit, assurance), aux biens naturels (sols et eau) et aux marchés, ainsi que la création de possibilités de revenus dans le domaine agricole. Cela inclut notamment la recherche portant sur les structures politiques au sein desquelles les petits paysans évoluent.

Dans le domaine de la recherche agricole favorisant le développement, la DDC poursuit une approche holistique et mise sur des systèmes d'innovation agricole intégrés. Cette approche favorise les partenariats de recherche impliquant tous les acteurs-clés : les chercheurs, bien sûr, mais aussi les paysans, les services de conseil, les ONG, le secteur privé et les autorités locales. Le module de recherche « Systèmes de production agricole et sécurité alimentaire » fera l'objet d'une mise au concours en 2013 dans le cadre du programme de recherche r4d.ch.

3.2.3. Eau

Enjeux

L'eau est considérée comme un bien commun de l'humanité, qu'elle soit utilisée sous la forme d'eau potable ou à des fins d'hygiène personnelle, de production de denrées alimentaires ou de production industrielle. En raison de la pression accrue exercée sur les ressources en eau – qui tendent à diminuer du fait, notamment, de la croissance démographique et de l'augmentation de la demande –, on assiste à une mauvaise utilisation ou à une surexploitation de ces ressources, à des conflits liés à la distribution et à des tensions sociales qui compliquent l'accès des plus pauvres à l'eau. L'enjeu majeur consiste à définir une gestion intégrée des ressources en eau en fonction des différents intérêts en présence, tout en garantissant l'équité sociale, l'efficacité économique et la durabilité écologique.

Se référant au septième OMD, la DDC se mobilise pour réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ou ne disposant pas d'installations sanitaires élémentaires. L'ONU a reconnu l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit fondamental, une approche qui montre le chemin à suivre pour garantir l'accès universel à l'eau.

Axes de recherche prioritaires

Dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, la priorité est d'ordre technique, les activités de recherche visant à développer des technologies innovantes destinées au traitement de l'eau potable dans les foyers et à la gestion des matières fécales, des boues d'épuration et des déchets organiques. L'accent est notamment mis sur le développement de modèles commerciaux durables pour le recyclage des déchets issus des systèmes d'assainissement de l'eau et leur utilisation dans l'agriculture. Un autre champ d'activité concerne la formulation de nouveaux concepts pour la planification participative et le choix stratégique des meilleures technologies applicables aux systèmes d'approvisionnement et d'élimination des déchets. Conjointement avec d'autres bailleurs de fonds européens, la DDC encourage fortement les activités de recherche axées sur l'amélioration des systèmes d'assainissement dans les bidonvilles. Pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans les régions rurales, la DDC soutient la recherche appliquée et s'implique activement dans la promotion de réseaux dédiés à la capitalisation et au partage de connaissances.

L'étude et la réduction de l'empreinte écologique en eau des entreprises et des processus de production, ainsi que l'ancrage du concept d'empreinte hydrique dans une norme ISO constituent d'autres axes de recherche. L'empreinte écologique en eau renseigne sur la quantité d'eau nécessaire tout au long du processus de fabrication d'un produit.

Suivant l'objectif suprême de la gestion intégrée des ressources en eau, la DDC encourage la recherche permettant d'établir des modèles de coopération pour la gestion des bassins versants répartis sur plusieurs pays, la mise en œuvre d'outils de financement favorisant la préservation des services écosystémiques, ainsi que le développement de méthodes innovantes de relevé et d'évaluation des données hydrométéorologiques.

Le thème des conflits liés à la raréfaction des ressources naturelles, notamment de l'eau, constitue par ailleurs l'un des trois thèmes prioritaires du module « Causes et mécanismes de résolution des conflits sociaux dans le contexte d'institutions étatiques faibles » du programme de recherche r4d.ch.

3.2.4. Santé

Enjeux

Plusieurs centaines de millions de personnes dans le monde n'ont qu'un accès limité, voire aucun accès à des soins médicaux de base. L'interdépendance entre santé et développement économique renforce les inégalités sociales, frappant de plein fouet les couches les plus pauvres de la population. Les soins médicaux de base – un facteur-clé du développement économique et social – jouent un rôle majeur dans l'amélioration de la justice sociale, la réduction des inégalités et la promotion du développement durable.

La santé compte parmi les biens publics mondiaux. Elle influe notablement sur le développement économique et social d'un pays et de sa population. La gestion d'enjeux majeurs tels que le financement de la santé ou la gestion des pandémies passe par la définition de solutions coordonnées à l'échelle internationale.

Axes de recherche prioritaires

D'une manière générale, les activités de recherche portant sur l'efficacité et la gouvernance sont considérées comme pertinentes dans le domaine de la santé.

Pour l'Afrique, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, des analyses à moyen et long termes doivent être réalisées afin d'étudier les différentes formes de financement possibles (introduction d'un système de caisse-maladie, par exemple).

Un autre axe de recherche concerne l'accès aux systèmes de santé. L'enjeu majeur consiste à identifier les mécanismes les plus efficaces en termes de coûts. Le droit à la santé constitue souvent un point de conflit, les moyens disponibles pour le financement du système étant généralement assez faibles. Si l'accès au système de santé est plus simple à garantir dans les régions urbanisées, il n'est pas rare que l'on se heurte à des difficultés d'ordre organisationnel dans les régions rurales. La promotion de la santé dans les régions reculées d'Afrique et, notamment, le ciblage des activités sur les populations rurales jeunes, constituent un autre axe de recherche prioritaire.

Dans le cadre du programme de recherche r4d.ch, le module de recherche « Systèmes d'approvisionnement et mécanismes de financement durables dans le domaine de la santé » devrait faire l'objet d'une mise au concours en 2014.

3.2.5. Migration

Enjeux

Le nombre de personnes vivant hors de leur région d'origine est estimé à plus de 200 millions d'individus, soit 3 % de la population mondiale. La moitié de ces personnes sont des femmes.

Les personnes qui migrent vers d'autres régions appartiennent à diverses catégories de population (main-d'œuvre qualifiée, main-d'œuvre non qualifiée, étudiants, familles). Leur statut juridique varie selon les cas. Sur les 200 millions de migrants recensés dans le monde, 16 millions sont des réfugiés, soit des « migrants forcés ». Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 90 % des migrations s'effectuent pour des raisons économiques.

Les différences de développement économique et démographique entre les continents et les pays sont responsables des écarts constatés entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

L'un des enjeux majeurs consiste à s'assurer que les flux migratoires s'effectuent de façon sûre et légale, dans le respect des droits et des intérêts de tous les acteurs. Les migrations se déroulent souvent dans des conditions précaires, surtout pour la main-d'œuvre la moins qualifiée. L'exploitation, l'endettement et le non-respect des droits constituent pour les groupes les plus vulnérables, dont les femmes, un problème récurrent. Les migrants ne bénéficient généralement pas d'une protection juridique adéquate, ni dans leur pays d'origine ni dans le pays de destination.

Si la coopération au développement a longtemps soutenu que les migrations devaient être freinées par des stratégies de lutte contre la pauvreté, l'idée s'est imposée dans les années 1990 que la coopération internationale doit s'intéresser au phénomène migratoire, qui constitue *de facto* l'une des principales stratégies de lutte contre la pauvreté, et doit tenir compte des conséquences des migrations dans les programmes sectoriels existants.

Axes de recherche prioritaires

L'objectif des mesures de promotion du développement doit être de réduire les conséquences négatives des migrations (exploitation, exode des cerveaux, par exemple) et de mettre l'accent sur les aspects positifs (amélioration du bien-être, possibilités d'ascension sociale, etc.). Le principal axe de recherche concerne l'analyse aussi bien des conséquences des migrations sur la société et l'économie du pays d'origine que de l'évolution des rôles des hommes et des femmes, du sentiment d'appartenance et du statut social. L'objectif est notamment d'étudier les incidences des flux migratoires massifs sur le développement rural et le système de santé d'un pays, l'impact des virements depuis l'étranger sur l'économie locale et l'utilité du phénomène migratoire pour le développement économique local. Un autre axe de recherche concerne l'analyse de l'impact des politiques migratoires dans les pays d'origine et de destination.

3.2.6. Education et formation professionnelle

Enjeux

L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle est un droit fondamental. Il est prouvé que l'éducation contribue à la réduction de la pauvreté, dans la mesure où elle soutient les efforts visant à améliorer la santé, l'alimentation, l'utilisation des ressources naturelles et la production agricole ainsi que la défense des droits politiques. Education de base et formation professionnelle sont complémentaires : elles permettent l'accès au marché du travail et génèrent des revenus. La DDC accorde une grande importance à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes de formation ainsi qu'à l'accès universel aux formations, sur des bases équitables.

Certains éléments-clés du système suisse de formation (enseignement pratique axé sur le marché du travail, etc.) sont également essentiels pour les actions de coopération au développement. Ils sont adaptés aux conditions prévalant dans les pays partenaires et souvent appliqués dans le cadre de programmes de promotion du secteur privé. Dans le domaine de la formation informelle, des offres de formation innovantes sont développées et la reconnaissance des diplômes encouragée.

Axes de recherche prioritaires

Du fait des évolutions économiques et sociales, bon nombre de pays en développement sont contraints de redéfinir la répartition des tâches entre l'Etat et l'économie privée. Les chercheurs doivent notamment s'interroger sur les manières d'intégrer le secteur privé dans l'organisation, sur la mise en œuvre et le financement de la formation professionnelle de manière à accroître la pertinence des formations et sur les possibilités d'exporter les expériences réalisées en Suisse dans les pays partenaires.

Un autre domaine de recherche consiste à analyser le champ de tension entre formation professionnelle de base à bas seuil, qui favorise l'intégration des plus pauvres, et formation professionnelle spécialisée, qui vise à accroître la productivité et la croissance économique.

3.2.7. Secteur privé et services financiers

Enjeux

Une croissance économique créatrice d'emploi et liée à une utilisation durable des ressources (économie verte) représente une condition essentielle de la lutte contre la pauvreté. Il importe avant tout de créer des emplois et des revenus. Le chômage a en effet progressé de plus de 25 % dans le monde cette dernière décennie, touchant avant tout les jeunes.

Des marchés sains jouent un rôle crucial dans la croissance durable d'une économie, qu'il s'agisse d'agriculture, d'industrie ou de services, au niveau aussi bien local que national ou international. Le secteur privé, facteur-clé de la croissance économique, est indispensable à l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale.

L'intégration des régions rurales devra à l'avenir faire l'objet d'une attention particulière, puisque 70 % des populations pauvres sont toujours issues de ces zones. De plus, leur faible densité démographique et leur manque d'infrastructures entravent l'accès aux marchés et aux services. Le principal défi sera d'ouvrir des systèmes de marchés compétitifs aux populations pauvres et marginalisées.

Axes de recherche prioritaires

Dans la perspective d'un développement durable global propre à lutter contre la pauvreté et face au défi que représentent la préservation et la création d'emplois et de revenus, en particulier dans les régions rurales, les approches systémiques appliquées au développement des marchés jouent un rôle primordial. Il s'agit d'améliorer le fonctionnement des marchés et d'intégrer utilement les populations pauvres au marché de l'emploi, en collaborant avec le secteur privé (des entreprises locales, mais aussi, de plus en plus, des entreprises internationales) et en s'adaptant aux conditions locales. Les efforts de la DDC dans ce domaine sont dirigés en particulier vers la création de valeur dans les campagnes. Bien que nombre de pays très pauvres soient parvenus à réduire la pauvreté grâce à une forte croissance de leur économie, les populations les plus démunies n'en profitent guère. C'est pourquoi il conviendra de comparer diverses approches afin de déterminer comment les groupes sociaux qui en ont le plus besoin peuvent profiter au mieux du développement durable.

Il est également intéressant de répartir le financement du développement entre les secteurs privé et public. La recherche empirique étudiant l'impact du nouveau domaine de la micro-assurance sur la pauvreté se révèle particulièrement intéressante à cet égard.

Le domaine de recherche « Réduction de la pauvreté par l'emploi et la mise en place de conditions sociales et de structures étatiques adéquates » dans le cadre du programme de recherche r4d.ch revêt aussi une grande importance.

3.2.8. Réforme des structures étatiques, administration locale et bonne gouvernance

Enjeux

Les institutions étatiques et les structures politiques faibles, gangrenées par des intérêts particuliers, entravent un développement économique et social équitable qui améliorerait les conditions de vie de l'ensemble de la population. La répartition équilibrée d'un pouvoir auquel tous les groupes de population sont associés par l'intermédiaire d'élections transparentes et exemptes de violence, la séparation des pouvoirs ainsi que des mécanismes garantissant l'Etat de droit et les droits de l'homme sont les fondements d'une bonne gouvernance. La plupart des pays en développement (mais pas seulement ces Etats-là) ont réformé leurs structures institutionnelles au cours des trente dernières années, procédant à des décentralisations politiques, administratives et fiscales dans le but de transférer des compétences centrales aux structures régionales et locales, conformément au principe de la subsidiarité. Les tâches relevant du service public sont rapprochées autant que possible des citoyens qu'elles concernent. De plus, des systèmes équitables et transparents de péréquation financière et de compensation des charges doivent poser les bases structurelles d'une égalité des chances entre les différentes régions et populations.

Confrontés aux gigantesques défis globaux que représentent l'impact des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur les pays pauvres ainsi que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, les gouvernements locaux manquent de moyens. Ils ne disposent souvent ni des ressources financières, ni de l'expertise nécessaires pour répondre aux attentes de leurs populations. L'amélioration des systèmes fiscaux et des capacités en personnel au niveau local sont donc les deux volets de réforme essentiels qui doivent être mis en place et qu'il importe de soutenir.

Axes de recherche prioritaires

Les réformes du secteur public, en particulier la décentralisation démocratique des structures, sont des réformes politiques et doivent, de ce fait, être analysées sous l'angle des intérêts politiques. Dans de nombreux pays en développement, les instruments du pouvoir et les structures sociales ont une histoire sur laquelle vient se greffer l'Etat « moderne » postcolonial. L'analyse des réseaux du pouvoir représente par conséquent une tâche difficile pour tous ceux qui cherchent à soutenir ces réformes. La recherche se concentrera principalement sur l'analyse des structures du pouvoir, des intérêts en jeu et des mécanismes qui maintiennent le pouvoir en place.

Considérant les réformes en cours, un second angle de recherche étudie l'influence des décentralisations démocratiques sur la vie des populations concernées, en particulier des groupes de population défavorisés. Ces analyses ont pour but de mettre en lumière la manière dont la coopération au développement favorise les dynamiques, promeut les acteurs politiques et renforce l'intégration des populations défavorisées.

A un troisième niveau d'observation enfin, il s'agit de considérer d'un point de vue critique le soutien apporté aux réformes. Il importe d'évaluer les modalités de « l'aide » qui encouragent les décentralisations démocratiques et contribuent à les pérenniser.

3.2.9. Gestion des conflits et résistance aux crises

Enjeux

Quand les besoins, les objectifs et les activités de groupes sociaux et d'acteurs politiques changent, des conflits surgissent inéluctablement. La coopération au développement, lorsqu'elle soutient des réformes sociales et économiques dans le but d'apporter plus de liberté

aux populations pauvres et défavorisées, doit s'interroger sur les conflits d'intérêts, qu'ils soient déjà présents ou nouvellement créés. Car les violences et les guerres parfois induites par les conflits sapent les conditions nécessaires à un développement durable et compromettent les actions humanitaires. Pour que les changements sociaux et politiques s'opèrent sans violence, il est essentiel de promouvoir une gestion pacifique des conflits au sein des groupes de population et entre eux, d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme et de mener des programmes de coopération internationale qui tiennent compte de la fragilité des structures et de la dynamique des conflits et qui intègrent les aspects relevant de la justice et de la sécurité. Une aide extérieure doit alors être apportée, soit par des acteurs étatiques, soit par des organisations nationales et internationales, de manière cohérente, coordonnée et complémentaire.

Une paix durable se construit sur des bases économiques, socioculturelles et politiques solides. Les opérations internationales de maintien de la paix sont souvent des interventions ponctuelles de crise et sont planifiées et réalisées en tant que telles. Elles ont montré que le maintien de la paix ne peut être assuré durablement par une lutte ponctuelle qui ne s'attache qu'aux symptômes. La coopération internationale se doit d'œuvrer pour la paix à long terme, ce qui suppose d'identifier les racines du conflit et de créer les structures permettant de gérer pacifiquement les conflits sociaux.

Axes de recherche prioritaires

Dans le domaine de la résistance aux crises et de la gestion des conflits impliquant des violences, la recherche se penchera plus spécifiquement sur les causes des conflits sociaux surgissant dans un contexte institutionnel instable ainsi que sur les mécanismes permettant de les surmonter. Le module de recherche « Causes et mécanismes de résolution des conflits sociaux dans le contexte d'institutions étatiques faibles » sera mis au concours dans le cadre du programme de recherche r4d.ch. Il s'attachera en priorité à développer des stratégies de prévention et de résolution des conflits dans des Etats fragiles.

La recherche appliquée et la recherche axée sur l'intervention complètent les programmes et le dialogue politique dans les domaines des conflits et des droits de l'homme.

3.2.10. Genre

Enjeux

La participation des femmes et des hommes en tant qu'individus, travailleurs et citoyens est essentielle en matière de développement durable. Or dans d'innombrables régions du globe, les femmes n'ont qu'un accès très limité aux ressources économiques et aux processus décisionnels. Les décisions socio-économiques, par exemple, ne tiennent guère compte du rôle spécifique joué par les femmes dans le domaine des soins de santé. C'est pourquoi la discrimination des femmes est aujourd'hui la forme de ségrégation la plus répandue dans le monde malgré tous les efforts fournis dans ce domaine. L'exclusion d'hommes ou de femmes d'importants processus de développement social, la discrimination liée au sexe dans l'accès aux ressources et dans leur gestion ainsi que la non prise en compte des sexospécificités au plan macroéconomique, une composante pourtant essentielle du produit intérieur brut de tout Etat, entravent le développement durable et favorisent l'instabilité sociale et politique. La maîtrise de ce déséquilibre entre les sexes peut donc contribuer de manière déterminante à l'amélioration de la justice sociale, à la réduction de la pauvreté et de la discrimination et, partant, au développement durable.

Axes de recherche prioritaires

La recherche assume une responsabilité importante dans la récolte des données et l'élaboration de données et de savoir sur lesquels reposent les interventions relevant de la coopération au développement. Il convient donc de privilégier les activités de recherche qui tiennent compte des différences entre les sexes aux niveaux de la conception des travaux, des questions étudiées, des équipes et des approches méthodologiques. La connaissance des situations spécifiques des femmes et des hommes est fondamentale lorsqu'il s'agit de modifier les comportements liés aux rôles traditionnels des uns et des autres et d'améliorer l'accès aux ressources et aux procédures décisionnelles ainsi qu'aux contrôles de ces ressources et décisions.

Le domaine de recherche sera notamment consacré au lien entre pauvreté et relations entre les sexes. Plus globalement, il s'agira d'étudier la discrimination liée au sexe dans la vie quotidienne ainsi que la pertinence des développements macroéconomiques dans ce contexte, en particulier dans le domaine de l'économie des soins de santé.

Un nouveau pôle de recherche s'attachera par ailleurs à étudier le lien entre le genre et les Etats instables.

3.3. Coopération scientifique avec l'Europe de l'Est

3.3.1. Programme de promotion de la recherche régionale dans les Balkans occidentaux

Le programme de promotion de la recherche régionale dans les Balkans occidentaux, financé par la DDC, vise à mettre en place des réseaux et des capacités de recherche dans le domaine des sciences sociales dans la région (Albanie, Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro et Serbie).

L'Institut interfacultaire de l'Europe orientale et centrale (IICEE) de l'Université de Fribourg gère et dirige ce programme depuis 2008.

Ce programme finance des projets de recherche auxquels participent des instituts de recherche d'au moins deux pays des Balkans occidentaux. Ces travaux ont pour but d'esquisser des propositions quant aux réformes à entreprendre. Ils visent par ailleurs à mettre en lumière les effets à long terme des mesures politiques prises en réaction aux défis sociaux et économiques qui se posent dans le sillage du processus de transformation. Des résumés de tous les projets se trouvent sur le site du programme (<http://www.rpp-westernbalkans.net/research>).

Parallèlement aux recherches en cours, des investigations seront menées en 2012 afin de déterminer dans quelle mesure une approche systémique plus large pourrait promouvoir les sciences sociales. En fonction du degré de faisabilité mis en évidence, entre 2 et 4 millions de francs pourraient être mis à disposition pour la période 2013-2016.

3.3.2. SCOPES

SCOPES œuvre à la promotion de la coopération scientifique bilatérale d'institutions suisses et de partenaires d'Europe de l'Est, de la Communauté des Etats indépendants (CEI) et des Balkans occidentaux. Toutes les disciplines scientifiques sont soutenues pour autant qu'elles aient un rapport avec la période de transition. Aucun sujet n'est prescrit.

Le programme SCOPES est soutenu par la DDC et le FNS depuis 1990, et la phase 6 arrive à terme en 2012. Le programme DDC-FNS a été prolongé de quatre ans et sera donc poursuivi

jusqu'en 2016. La DDC et le FNS investiront chacun 8 millions de francs dans SCOPES durant la période 2013-2016.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Développer les compétences individuelles des chercheurs d'Europe de l'Est et de la CEI (notamment en gestion de la recherche) ;
- Développer les capacités institutionnelles des organismes de recherche en Europe de l'Est et dans la CEI ;
- Mieux intégrer les projets dans les programmes et réseaux internationaux (Espace européen de la recherche, communauté scientifique internationale).

Les principaux instruments du programme sont les suivants :

- a) **Projets de recherche communs** (« Joint Research Programmes ») : des groupes de chercheurs ou des instituts de recherche suisses et d'Europe de l'Est œuvrant dans des domaines apparentés mènent des projets en commun. Les chercheurs suisses exercent un rôle de coordination et de soutien lors de la planification, de la réalisation et de l'évaluation des travaux communs.
- b) **Partenariats institutionnels** : des instituts suisses soutiennent des processus de modernisation au sein d'institutions des pays partenaires.

Le FNS assure la mise en œuvre opérationnelle du programme SCOPES. Les demandes sont évaluées par des experts internationaux et la DDC peut se faire représenter dans les organes chargés de la sélection définitive.

4. Financement 2013-2016

La DDC continuera de financer la recherche dans le même cadre que jusque-là en y consacrant 50 millions de francs par an au titre de l'APD.

Les dépenses annuelles sont déterminées par les versements effectifs. Les variations entre les années s'expliquent pour l'essentiel par le mode de versement adopté durant les cycles de projets (variations particulièrement fortes pour les projets définis sur le long terme).

Plan d'investissement 2013-2016 en matière de recherche, par crédit-cadre (en milliers de francs)

Année	Crédit Sud	Crédit Est	TOTAL
2013	45 000	5000	50 000
2014	45 000	5000	50 000
2015	45 000	5000	50 000
2016	45 000	5000	50 000

5. Acteurs importants de la recherche au service du développement

Acteurs sélectionnés	
❶ Organismes de recherche suisses	
Université de Bâle	http://www.unibas.ch/
Université de Berne Centre pour le développement et l'environnement (Centre for Development and Environment, CDE) Centre interdisciplinaire pour la recherche en études genre (Interdisziplinäres Zentrum für Geschlechterforschung, IZFG)	http://www.unibe.ch/ http://www.cde.unibe.ch/ http://www.izfg.unibe.ch/
Université de Fribourg – Universität Freiburg Institut du fédéralisme (IFF)	http://unifr.ch/ http://unifr.ch/federalism/
Université de Genève	http://www.unige.ch/
Université de Lausanne	http://www.unil.ch/
Université de Neuchâtel	http://www.unine.ch
Université de Saint-Gall	http://www.unisg.ch/
Université de la Suisse italienne	http://www.usi.ch/
Université de Zurich Groupe d'étude sur le développement (Development Study Group, DSGZ)	http://www.uzh.ch/ http://www.dsgz.geo.uzh.ch/
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)	http://www.epfl.ch/
Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)	http://www.ethz.ch/
Institut universitaire de hautes études internationales et du développement (IHEID)	http://graduateinstitute.ch/
Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP)	http://www.idheap.ch/
Institut tropical et de santé publique suisse (TPH)	http://www.swisstph.ch/
Fondation suisse pour la paix (Swiss Peace Foundation)	http://www.swisspeace.ch/
Département Eau et assainissement dans les pays en développement (SANDEC)	http://www.sandec.ch/
Institut de recherche de l'eau du domaine des EPF (EAWAG)	http://www.eawag.ch/
Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Eidgenössische Materialprüfungs- und Forschungsanstalt, Empa)	http://www.empa.ch/
Haute école spécialisée bernoise (HESB)	http://www.bfh.ch/
Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW)	http://www.fhnw.ch/
Haute école spécialisée de Suisse orientale (FHO)	http://www.fho.ch/
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	http://www.hesso.ch/
Haute école spécialisée de Lucerne (HSLU)	http://www.hslu.ch/
Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI)	http://www.supsi.ch/
Haute école spécialisée de Zurich (ZFH)	http://www.zfh.ch/

Agroscope	http://www.agroscope.admin.ch/
Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)	http://www.fibl.ch/
Institut Paul Scherrer (Paul Scherrer Institut, PSI)	http://www.psi.ch/
② Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et programmes communs DDC-FNS	
Swiss Programme for Research on Global Issues for Development (Programme r4d.ch)	http://www.r4d.ch/
Partenariats de recherche avec des pays en développement	http://www.snf.ch/F/international/monde/pays-en-developpement/Pages/default.aspx http://www.kfpe.ch/projects/rpdc/
Centre national de compétence en recherche sur les relations Nord-Sud (NCCR Nord Sud)	http://www.north-south.unibe.ch/
Coopération scientifique entre l'Europe de l'Est et la Suisse (SCOPES)	http://www.snf.ch/D/international/europa/scopes/Seiten/default.aspx
③ Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE) http://www.kfpe.ch/	
④ Acteurs et réseaux internationaux sélectionnés	
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) avec des centres de recherche :	http://www.cgiar.org/
• Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)	http://www.ciat.cgiar.org/
• Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)	http://www.cifor.org/
• Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT)	http://www.cimmyt.org/
• Centre international de la pomme de terre (CIP)	http://www.cipotato.org/
• Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF)	http://www.worldagroforestrycentre.org/
• Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)	http://www.ifpri.org/
• Institut international d'agriculture tropicale (IITA)	http://www.iita.org/
• Institut international de recherche sur le riz (IRRI)	http://irri.org/
• Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI)	http://www.iwmi.cgiar.org/
• Bioversity International	http://www.bioversityinternational.org/
• Centre mondial sur le poisson	http://www.worldfishcenter.org/
• Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)	http://www.icrisat.org/index.htm
• Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA)	http://www.icarda.cgiar.org/
• Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)	http://www.warda.cgiar.org/
• Institut international de recherche sur l'élevage (International Livestock Research Institute, ILRI)	http://www.ilri.org/
SPLASH Initiative de l'Union européenne pour l'eau, Réseau de l'Espace européen de la recherche (EUWI ERA-Net)	http://www.splash-era.net/ http://www.euwi.net/ http://ec.europa.eu/research/era/
Recherche agricole pour le développement de l'Espace européen de la recherche (ERA-ARD)	http://www.era-ard.org/ http://ec.europa.eu/research/era/
Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD)	http://www.icimod.org/
Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (ICIPE)	http://www.icipe.org/
Gestion intégrée des ressources en eau (Integrated Water Resources Management Organization, IWRM)	http://www.iwrm.org/

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	http://www.oecd.org/
Organisation mondiale de la santé (OMS)	http://www.who.int/
Banque mondiale	http://www.worldbank.org/
Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD)	http://www.unrisd.org/
Initiative Médicaments contre les maladies négligées (DNDi)	http://www.dndi.org/
Fondation pour les médicaments antipaludéens (MMV)	http://www.mmv.org/
Centre international pour l'agriculture et les biosciences (CABI)	http://cabi.org/
Centre mondial des légumes (AVRDC)	http://www.avrdc.org/
Forum international des donateurs pour la recherche (IFORD)	http://www.iford.org
Action Environnement et développement du tiers-monde (ENDA-TM)	http://www.enda.sn/
📍 Institutions partenaires sélectionnées dans des pays en développement	
<ul style="list-style-type: none"> Centre de recherche et de développement en matière de santé d'Ifakara (IHRDC), Ifakara, Tanzanie Centre de formation et de recherche intégrée pour le développement des terres arides et semi-arides (CETRAD) Nanyuki, Kenya Centre suisse de recherches scientifiques (CSRS) Abidjan, Côte d'Ivoire Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement Ouagadougou, Burkina Faso Collaboration indo-suisse en biotechnologie (ISCB) New Delhi, Inde / Lausanne, Suisse Université d'Addis Abeba (département de l'économie) Addis Abeba, Ethiopie Institut des politiques de développement durable (SDPI) Islamabad, Pakistan Université de Katmandou Centre d'études des ressources humaines et naturelles, groupe d'étude sur le développement Dhulikhel, Népal Institut asiatique de technologie Centre de formation en environnement, ressources et développement (SERD) Pathumthani, Thaïlande Université américaine d'Asie centrale (AUCA) Bichkek, République kirghize Centre universitaire d'agroécologie de Cochabamba (AGRUCO) Cochabamba, Bolivie Université de San Simón (UMSS) Faculté d'agriculture Cochabamba, Bolivie Université de San Andrés (UMSA) Centre d'études postgrades en sciences du développement (CIDES) La Paz, Bolivie Fondation Oswaldo Cruz (Fiocruz) Rio de Janeiro, Brésil Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques, Bangladesh ICDDR,B) Dhaka, Bangladesh Université du Cap-Ouest (UWC) Etudes en santé publique Tygerberg, République d'Afrique du Sud 	<ul style="list-style-type: none"> http://www.ihl.or.tz/ http://www.cetrad.org/ http://www.csr.ch/ http://www.2ie-edu.org/ http://iscb.epfl.ch/ http://www.aau.edu.et/index.php/economics-overview http://www.sdpi.org/ http://www.ku.edu.np/ http://www.hnrsc.edu.np/ http://www.ait.ac.th/ http://www.serd.ait.ac.th/ http://www.auca.kg/ http://www.agruco.org/ http://www.umss.edu.bo/ http://www.agr.umss.edu.bo/ http://www.umsa.bo/ http://www.cides.edu.bo/ http://www.fiocruz.br/ http://www.icddr.org/ http://www.uwc.ac.za/

6. Organisation et assurance qualité

6.1. Organisation interne

Le *desk Recherche* de la DDC, rattaché à la section Analyse et politique du domaine de direction Coopération globale, est responsable de toutes les tâches de coordination de la DDC et de toutes celles relevant de la politique et des stratégies de développement.

Il assure en outre la gestion centralisée de près de 20 % du portefeuille de recherche sur le plan opérationnel. Cela concerne les contributions versées jusqu'à présent à différents programmes de recherche Nord-Sud à thème libre comme, entre autres, le pôle de recherche national Nord-Sud, le programme de partenariat des hautes écoles spécialisées ou le fonds de l'EPFL. Par ailleurs, le desk Recherche gèrera désormais les moyens alloués au programme de recherche r4d.ch de la DDC et du FNS, qui s'élèvent en moyenne à 9 millions de francs par an. Le contenu des cinq modules de recherche thématiques est placé sous la responsabilité des unités d'organisation correspondantes, qui représenteront la DDC dans les différents comités d'examen.

La majeure partie du portefeuille de recherche (80 % environ) est gérée et assumée de manière décentralisée par les unités d'organisation à la Centrale ou dans les bureaux de coordination de la DDC. Il s'agit de mandats de recherche, de mandats comportant une composante de recherche, de contributions versées à des organisations ou à des réseaux internationaux pour soutenir la recherche, ou encore de contributions destinées à des programmes liés aux priorités stratégiques de la coopération globale, de la coopération régionale et de la coopération avec l'Europe de l'Est. La gestion et l'assurance qualité des mandats de recherche et des contributions à la recherche (y compris appels d'offres et adjudications, surveillance, reporting et diffusion ou exploitation des résultats), la collaboration avec les organismes de recherche et l'évaluation régulière de cette collaboration sont du ressort de la direction des unités d'organisation.

Les réseaux de la DDC jouent également un rôle important. Leur mission principale consiste à élaborer et à transmettre les bonnes pratiques relatives à des thèmes précis comme l'eau, la santé et l'éducation ou à des questions de management (finances et assurance qualité, par exemple). Ces réseaux relient des collaborateurs de la Centrale, des bureaux de coopération locaux et des organisations partenaires, et des chercheurs. Chacun d'eux est coordonné et animé par un organe de liaison (point focal). Leurs membres se réunissent tous les ans ou tous les deux ans, communiquent sur des plates-formes électroniques et publient des informations sur Internet.

6.2. Accompagnement scientifique

Compte tenu de la grande variété structurelle et thématique des programmes et des projets comportant une part de recherche, il serait peu judicieux de confier leur accompagnement scientifique à un seul et même organe.

En règle générale, les projets de recherche qui sont mis en adjudication et réalisés dans le cadre de programmes sont évalués par des experts internationaux, la DDC étant, dans la plupart des cas, représentée dans les organes de sélection et les comités d'examen.

L'assurance qualité du contenu est en grande partie assurée par la participation à des organes spécialisés nationaux et internationaux (comme CGIAR, Aguasan, KFPE, IFORD) et la collaboration avec différents centres de compétences par l'intermédiaire de mandats de soutien technique.

6.3. Assurance qualité

Pour contribuer à réduire la pauvreté et les risques mondiaux et à trouver des solutions novatrices aux problèmes qui se posent dans les pays en développement, la recherche a besoin de moyens appropriés et d'une certaine liberté en ce qui concerne les questions étudiées et le choix des méthodes. On ne peut pas pour autant la considérer comme une activité isolée de la coopération internationale. Au contraire : elle fait partie intégrante de tous les efforts visant à trouver des solutions aux problèmes internationaux les plus urgents. La recherche soutenue par l'aide publique au développement est donc soumise aux mêmes exigences que d'autres activités de la coopération internationale, notamment en matière de poursuite des résultats, d'efficacité et de gestion des moyens.

Il n'existe pas d'instruments ni de procédures spécifiques pour les activités liées à la recherche. L'approbation financière, administrative et opérationnelle des contributions et des mandats de la DDC a lieu sur la base d'une demande de crédit, accompagnée du descriptif du projet et du cadre logique (« logical framework ») ou du cadre de résultat (« Result Framework »), afin d'assurer le contrôle et l'évaluation des programmes et des projets de recherche et des projets de développement à composante de recherche. C'est la raison pour laquelle un cadre de résultat sera désormais exigé pour chaque programme ou projet de recherche.

Le contrôle de la qualité repose sur deux instruments : la gestion du cycle de projet (GCP) et la gestion axée sur les résultats des contributions structurelles (Core Contribution Management, CCM). Le premier est un système de gestion intégré axé sur les résultats, dans lequel programmes et projets sont représentés sous forme de cycle. Le second a été développé pour surveiller l'utilisation des contributions structurelles en dépit d'une marge de manœuvre limitée.

L'observation et la vérification des résultats et de leur utilisation font partie intégrante de la gestion du cycle de projet dans le cadre du rapport sur l'efficacité. Des outils de surveillance et d'évaluation sur mesure ainsi que des procédures spécifiques sont développés avec le concours des partenaires sur la base des exigences et des instruments de la DDC et en tenant compte de l'expérience et des moyens du partenaire de recherche.

La mesure de l'efficacité de la coopération suisse au développement s'est considérablement améliorée ces dernières années. Elle bénéficie de nouveaux instruments dont : le rapport annuel sur les résultats, qui vérifie l'importance accordée aux résultats dans les stratégies de coopération et les demandes de crédit ; le rapport annuel sur l'égalité des sexes (« Annual Progress Report on Gender Equality »), qui fait le point sur la mise en œuvre de la politique fixée par la DDC en matière d'égalité hommes-femmes dans les stratégies de coopération, les contributions, les programmes et les projets ; le rapport sur l'efficacité de la coopération suisse, publié tous les deux ans. Des instruments existants ont par ailleurs été améliorés, comme le rapport annuel DDC/SECO qui, depuis 2009, centre ses rapports sur les résultats atteints. La DDC a aussi présenté en 2011 un rapport supplémentaire dans le but de rendre compte des résultats atteints dans certains domaines prioritaires du Message 2009–2012. L'indépendance des unités chargées de l'évaluation a été renforcée par la création d'un centre de compétence chargé de l'évaluation au sein du Secrétariat général du DFAE. De plus, pendant la période concernée par le Message actuel, la DDC a régulièrement révisé ses priorités et procédé à une centaine d'évaluations à différents niveaux de l'organisation, dont celle du portefeuille de recherche. Tous ces changements, de même que les enseignements tirés de l'utilisation des nouveaux instruments, peuvent également aider les partenaires de la DDC, en particulier dans le domaine de la recherche, à améliorer le contrôle et l'évaluation de l'efficacité de leurs activités.

6.4. Transfert de savoir et de technologie

En matière de propriété intellectuelle, la recherche soutenue par l'aide publique au développement obéit aux règles suivantes : tout produit de la recherche est soumis au principe de l'accès libre et illimité (« open access »), pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un projet commercial. Tout dépôt de droits de propriété sur un produit de la recherche (marque, design, brevet, etc.) nécessite l'accord préalable de la DDC.

Les résultats des programmes de recherche subventionnés sont généralement publiés par leurs auteurs via les canaux habituels de la recherche.

Mais diffuser ces résultats, même d'une façon appropriée, ne suffit pas. Les chercheurs sont tenus de prendre, dans la mesure du possible, des mesures qui permettent la mise en œuvre et l'application de ces résultats au profit des groupes-cibles.

Les activités de recherche soutenues par l'APD exigent une collaboration et des échanges itératifs avec des acteurs du terrain et du monde politique. Il faut en outre que les chercheurs réfléchissent d'emblée à l'utilité des résultats escomptés pour résoudre des problèmes globaux dans les pays en développement ou, en d'autres termes, de l'intérêt de ces résultats pour les populations pauvres des pays en développement, ainsi qu'à leurs modalités d'application sur le terrain et sur le plan politique. A l'avenir, chaque projet de recherche devra être assorti d'un plan de communication et de mise en œuvre, qui représentera entre 10 et 15 % de son budget.

Il est prévu que les établissements de recherche entrent formellement en contact une ou deux fois par an avec la section ou le bureau de coopération chargé du financement ainsi qu'avec les réseaux et les sections intéressés par le sujet de la recherche. Ce doit être l'occasion de discuter des attentes de chacun et de présenter des résultats novateurs et pertinents afin d'en débattre et de les évaluer en commun puis de permettre leur diffusion dans des dossiers (« policy briefs ») dûment documentés.

Les résultats de recherche novateurs et pertinents pour les activités de la DDC peuvent être publiés par les unités responsables sur les « sharewebs » des réseaux thématiques ou par tout autre instrument approprié. Ils peuvent en outre être présentés et débattus dans le cadre de réunions de réseau ou de manifestations internes ou publiques des réseaux.

La division Savoir et processus d'apprentissage de la DDC est prête à assister les unités opérationnelles, les réseaux et les destinataires de subventions dans l'échange et dans le partage des connaissances par des conseils et dans le cadre d'ateliers.

7. Abréviations

APD	Aide publique au développement
ARE	Office fédéral du développement territorial
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCM	Core Contribution Management
CdG-N	Commission de gestion du Conseil national
CEI	Communauté des Etats indépendants
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CHF	Franc suisse
CSST	Conseil suisse de la science et de la technologie
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DP	Direction politique
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FRI	Formation, recherche et innovation
FRT	Formation, recherche et technologie
GCP	Gestion du cycle de projet
GMEB	Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire
IFORD	Forum international des donateurs pour la recherche
IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement
IICEE	Institut interfacultaire de l'Europe centrale et orientale (Université de Fribourg)
KFPE	Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement
LERI	Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFSP0	Office fédéral du sport
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PRN	Pôle de recherche national
R+D	Recherche et développement
RFPP	Research Fellow Partnership Program
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCOPEs	Programme de coopération scientifique entre l'Europe de l'Est et la Suisse
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SER	Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche
UE	Union européenne

8. Annexes

8.1. La recherche de l'administration fédérale : définition

La recherche effectuée par l'administration fédérale, couramment appelée « recherche de l'administration fédérale », est la recherche dont les résultats sont soit nécessaires à l'administration fédérale (actrice des politiques fédérales) dans l'accomplissement de ses tâches, soit initiée par cette dernière, parce qu'elle est d'intérêt public. Elle comprend les composantes suivantes :

- (1) la recherche *intramuros* de l'administration fédérale ou l'exploitation des établissements fédéraux de recherche ;
- (2) la réalisation de programmes de recherche propres, notamment en coopération avec les institutions de recherche du domaine des hautes écoles, les institutions chargées d'encourager la recherche, la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) ou d'autres organisations de soutien ;
- (3) les contributions aux institutions de recherche du domaine des hautes écoles en vue de réaliser des programmes de recherche, dans la mesure où ceux-ci sont utiles à l'accomplissement des tâches de l'administration fédérale ; et
- (4) les mandats attribués par l'administration fédérale à des tiers.

La recherche de l'administration fédérale ne comprend ni les dépenses des hautes écoles financées par la Confédération et de leurs institutions annexes, ni les contributions de la Confédération au FNS, à la CTI et aux institutions scientifiques visées par la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI ; [RS 420.1](#)), soit les académies, les services scientifiques auxiliaires, etc.), ni même les contributions versées aux institutions et aux organisations scientifiques internationales.

8.2. La recherche de l'administration fédérale : mandat légal

L'engagement de la Confédération dans la recherche et l'encouragement de la recherche est légitimé par l'art. 64 de la Constitution fédérale ([RS 101](#)), en vertu duquel la Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation ou peut gérer, créer ou reprendre des centres de recherche. Les activités de recherche déployées par l'administration fédérale sont encore précisées dans la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI ; [RS 420.1](#)). L'administration fédérale est un organe de recherche dans la mesure où elle effectue elle-même des recherches à ses propres fins, qu'elle confie à des tiers des mandats de recherche, finance directement des recherches, qu'elle met en œuvre d'autres mesures dans le domaine de la recherche, ou encore qu'elle assume des tâches en matière d'encouragement de l'innovation (art. 5, let. c LERI). En vertu de la LERI et de lois spéciales, la Confédération encourage la recherche et l'innovation en allouant des subventions directes et en instituant d'autres mesures mises en œuvre par l'administration fédérale (art. 6, al. 1, let. e LERI). Pour l'accomplissement de tâches d'intérêt public, les départements peuvent attribuer des mandats de recherche ou participer aux dépenses qu'entraîne l'exécution de projets de recherche (art. 16, al. 5 LERI). L'art. 24 oblige les organes de recherche à établir des programmes pluriannuels, dans lesquels ils renseignent sur les activités de recherche envisagées (cf. art. 12 de l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, [O-LERI](#)).

Bases légales spéciales

Outre son ancrage dans les dispositions de rang supérieur fixées par la LERI, la recherche de l'administration fédérale se fonde sur une quarantaine de dispositions légales spéciales. Ces dernières assignent des mandats directs de recherche ou fixent des obligations de financement

prescrites par la Confédération. Elles formulent des mandats directs d'évaluation, de relevé ou de contrôle qui exigent des travaux scientifiques correspondants.

De plus, les tâches de recherche sont précisées dans de nombreuses ordonnances liées ou non à ces lois. Par ailleurs, même dans les cas où aucun mandat légal explicite de recherche n'existe, l'application et la mise en œuvre du droit en vigueur impliquent souvent des connaissances spécialisées qui doivent être à jour et qui, par conséquent, doivent être élaborées par la recherche (par ex. pour l'édiction de directives et d'ordonnances). C'est pourquoi les obligations de recherche sont souvent fixées dans le mandat de prestations des offices soumis au système de la gestion par mandats de prestations et enveloppes budgétaires (GMEB) ou stipulées, pour les différents offices, dans les ordonnances édictées en matière d'organisation par les différents départements.

Obligations découlant de conventions internationales et d'interventions parlementaires

Outre les dispositions légales spéciales, environ 90 traités internationaux, conventions internationales ou affiliations à des organisations internationales contiennent ou impliquent l'obligation de mener des recherches ou de déployer des efforts nationaux de recherche dans les diverses thématiques pertinentes. Mais, même dans les cas où aucune obligation de recherche explicite ne découle de contrats, les activités de recherche mandatées sont essentielles pour certains offices, afin de maintenir les contacts internationaux nécessaires. La recherche de l'administration fédérale permet donc d'entretenir des échanges entre pairs, échanges qu'elle doit étayer par ses propres observations scientifiques actuelles.

Le Parlement, par la voie d'initiatives, de motions, de postulats, d'interpellations ou de questions parlementaires, attribue des mandats d'élaboration de projets d'actes juridiques, de rapports d'examen et de renseignements. Le traitement de ces affaires peut requérir une activité plus ou moins importante de recherche au sein de l'administration fédérale.

Le rapport du Comité de pilotage FRT, « [Recherche de l'administration fédérale : situation financière globale 2004-2007 et fondements dans les lois spéciales](#) », publié en 2008, donne un aperçu des lois spéciales, des obligations internationales et des mandats parlementaires.

8.3. La recherche de l'administration fédérale : coordination

Comité de pilotage formation-recherche-technologie

Le Conseil fédéral a institué le Comité de pilotage formation-recherche-technologie (Comité de pilotage FRT) suite à la réorganisation, en 1997, du domaine « Formation, recherche et technologie ». La présidence du Comité de pilotage FRT est assurée par les directions du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Il assume, pour le Conseil fédéral, des tâches de pilotage générales en lien avec la recherche de l'administration fédérale, notamment en ce qui concerne la coordination des plans directeurs de recherche¹⁶ et des aspects d'assurance de la qualité¹⁷. Il soutient les offices fédéraux dans la mise en œuvre des directives relatives à l'assurance qualité et peut lancer des évaluations.

Les membres du Comité de pilotage FRT sont : les directions des offices fédéraux comprenant leur propre recherche, la direction de la Chancellerie fédérale et la direction de l'Administration fédérale des finances, les représentants (à raison d'un représentant par institution) du FNS, de

¹⁶ « Grundsätze für die Erstellung der Konzepte 2013 – 2016 betreffend die Forschungsaktivitäten der Bundesverwaltung in den 11 Politikbereichen », Comité de pilotage FRT, mai 2011.

¹⁷ « [L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale](#) », directives édictées par le Comité de pilotage FRT, novembre 2005.

la CTI et du Conseil des EPF. Le Comité de pilotage FRT garantit la coordination de la recherche de l'administration fédérale et il aide sa présidence à assumer la responsabilité de la totalité du système. Il adopte des directives sur proposition de la présidence, assume des tâches dans la sélection des programmes nationaux de recherche (PNR) et les pôles de recherche nationaux (PRN) et relève chaque année, pour en rendre compte au Conseil fédéral, le coût de la recherche et le budget-cadre des crédits de recherche alloués par la recherche de l'administration fédérale. En outre, le Comité FRT renseigne le Conseil fédéral sur les mesures en cours et les mesures planifiées dans le domaine de la recherche de l'administration fédérale et l'informe des évaluations et des activités liées aux interventions parlementaires, etc.

Le pilotage inter-offices et interdépartemental des ressources financières de la recherche de l'administration fédérale n'entre toutefois pas dans le domaine des tâches dévolues au Comité FRT. Une recommandation correspondante de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN) concernant le pilotage des ressources de la recherche de l'administration fédérale a été rejetée par le Conseil fédéral pour la dernière fois en 2006¹⁸. La responsabilité finale de ce pilotage incombe au Parlement, compétent pour autoriser les différents crédits de recherche spécifiques des offices. La procédure actuelle permet au Parlement d'assumer efficacement ce rôle dans le cadre des décisions budgétaires annuelles.

Groupe de coordination, secrétariat du Comité de pilotage FRT

Pour préparer ses affaires, le Comité de pilotage FRT constitue un groupe de coordination où siègent les responsables de recherche des offices fédéraux. Ce groupe de coordination est dirigé par le secrétariat du Comité de pilotage FRT, lui-même rattaché au SER. Le secrétariat garantit les flux d'informations entre les membres et la présidence du Comité de pilotage FRT, dont il traite les affaires. Il est responsable du site Internet www.ressortforschung.admin.ch, qui donne de brèves informations sur les priorités de la recherche dans les différents domaines politiques, présente les plans directeurs actuels de la recherche, contient des renvois aux pages des offices fédéraux impliqués dans la recherche et fournit la documentation relative aux bases juridiques de la recherche. Les pages du site contiennent également des fiches techniques standardisées et mises à jour chaque année par les offices responsables des domaines politiques respectifs. Ces fiches informent le public sur les réussites de la recherche et sur les ressources financières.

Banque de données ARAMIS

Le système d'information ARAMIS (www.aramis.admin.ch) contient des informations sur les projets de recherche et les évaluations réalisés ou financés par la Confédération. Le système a été introduit en 1997, suite à plusieurs interventions parlementaires qui demandaient davantage de transparence et une meilleure coopération au sein de la recherche de l'administration fédérale. Les objectifs et les tâches du système sont décrits dans l'ordonnance relative au système d'information ARAMIS sur les projets de recherche et de développement de la Confédération ([RS 420.31](http://www.admin.ch/ch/ff/rs/42031)): (1) présenter les activités de recherche et les évaluations de l'administration fédérale (*transparence*), (2) *éviter les doublons* et (3) constituer pour les services fédéraux un *instrument de gestion* des projets de recherche simple.

Le système d'information fonctionne comme une simple application de banque de données où sont représentés tous les projets de recherche et contrôles/évaluations de l'efficacité de l'administration fédérale (projets séparés ou groupés). ARAMIS, qui sert donc de pilier de l'assurance qualité pour la recherche de l'administration fédérale, est par conséquent ancré dans les directives relatives à l'assurance qualité que le Comité de pilotage FRT a édictées. Aux fins de coordination de la recherche entre les services fédéraux, on réunit chaque année à l'attention du Comité de pilotage FRT, sur la base du système ARAMIS, les informations

¹⁸ FF 2007 803 (<http://www.admin.ch/ch/ff/ff/2007/803.pdf>).

détaillées concernant le type de recherche (recherche interne, mandats de recherche, contributions à la recherche), les mandataires et les coûts des offices dans le cadre des plans directeurs de recherche. On garantit ainsi que le Comité de pilotage soit informé chaque année de l'évolution et de l'affectation des ressources dans les différents offices et qu'il puisse soutenir la planification de la recherche et l'allocation efficace des ressources.

Structuration de la recherche de l'administration en domaines politiques aux fins d'une meilleure coordination

Dans l'intérêt d'une bonne coordination et d'une bonne coopération entre les services fédéraux impliqués, la recherche de l'administration est structurée en domaines politiques. Ces domaines, pour lesquels une planification stratégique de la recherche doit être établie, sont définis par le Conseil fédéral dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (cf. art. 24 LERI). A cet effet, les services fédéraux concernés élaborent des plans directeurs de recherche quadriennaux, sous la direction d'un office fédéral responsable, en s'assurant le concours d'experts externes ou de commissions scientifiques consultatives. Depuis la période FRI 2004–2007, des plans directeurs de recherche ont été établis pour les onze domaines politiques suivants : 1. Santé (responsabilité de l'OFSP), 2. Sécurité sociale (OFAS), 3. Environnement (OFEV), 4. Agriculture (OFAG), 5. Energie (OFEN), 6. Aménagement durable du territoire et mobilité (ARE), 7. Développement et coopération (DDC), 8. Politique de sécurité et de paix (armasuisse S+T, OFPP, DFAE/SP), 9. Formation professionnelle (OFFT), 10. Sport et activité physique (OFSP), 11. Transports et durabilité (OFROU).

Dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs de recherche 2013-2016, le groupe de coordination du Comité de pilotage FRT a (1) identifié la coopération prévue pour les priorités de la recherche durant la période 2013–2016, (2) clarifié rétrospectivement les coopérations passées et (3) mis en évidence les représentations mutuelles au sein des groupes de prestations, de pilotage et de projet/commissions pour la période 2008-2011. Les résultats de l'enquête sont présentés synthétiquement dans le tableau ci-après. Cet aperçu montre que les coopérations entre les services fédéraux sont multiples.

Matrice: X Coopération prévue 2013-2016; O Coopération établie 2008-2011; + Membre des commissions, etc.

COMPÉTENT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	hors des plans directeurs de recherche
Domaines de recherche:	Santé	Sécurité sociale	Environnement	Agriculture	Energie	Aménagement durable du territoire et mobilité	Développement et coopération	Politique de sécurité et de paix	Formation professionnelle	Sport et activité physique	Transports et durabilité	
Office												
OFSP		X O	X O +	X O +						X O +		X O +
OFAS	+											X +
OFEV	X O +	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
OFAG / Agroscope	X O +	X	X O +		X O +	X +	X O +		X			X O +
OFEN	O		O +	O +	+	O +	O +					
ARE			X	X	X					X	X	X
DDC	X O +		X O +	X O	X O +				X O +			X O +
armasuisse S+T								X				
OFPP	X O		X O	X				X O				X O
DSEC								X				
OFFT									X			+
OFSP	X O +		X O +			O +						
OFROU	X O		X O		X O	X O +			X O	X O	X O	X O

Certains offices fédéraux ont seulement considéré la période 2008–2011 ou la future période 2013–2016. Le tableau n'offre donc aucune garantie d'exhaustivité.

8.4. Evaluation de l'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale

La Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN) a recommandé, dans son rapport du 23 août 2006 intitulé « Pilotage de la recherche effectuée par l'administration fédérale »¹⁹, que l'on évalue la mise en œuvre, dans l'administration fédérale, des directives d'assurance qualité édictées en 2005 par le Comité de pilotage FRT. Le Conseil fédéral a accepté cette recommandation dans sa réponse du 15 décembre 2006. Le Comité de pilotage FRT a défini les deux objets d'évaluation : « Mise en œuvre des directives d'assurance qualité de la recherche dans les offices » et « Utilisation des résultats de recherche obtenus par la recherche de l'administration fédérale dans les contextes concernés ». Il a décidé de réaliser l'évaluation conformément aux standards internationaux, sous la forme d'une auto-évaluation interne, et de procéder à une évaluation externe. Le Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST) a été mandaté par le Comité de pilotage FRT pour réaliser l'évaluation externe en s'associant le concours d'experts internationaux.

Les résultats de l'évaluation montrent que l'assurance qualité des offices, qui effectuent ensemble plus de 90 pour cent des investissements de recherche de la Confédération, est conforme aux principes fixés dans les directives du Comité de pilotage FRT²⁰. On relève un besoin d'amélioration dans les services fédéraux dont les activités de recherche sont seulement occasionnelles et qui ne représentent qu'un faible coût financier. Les directives d'assurance qualité édictées par le Comité de pilotage FRT ont démontré leur utilité, notamment dans les cas où l'assurance qualité était encore très peu développée au niveau des services fédéraux. Les services fédéraux accordent dans la pratique une grande attention à l'utilisation des résultats de la recherche. Les responsables sont bien renseignés sur leur utilisation effective dans les divers projets et programmes. Ils connaissent également très bien le pré requis nécessaires à la création de conditions d'utilisation optimales. Pourtant, les informations sur l'utilisation effective des résultats ne s'inscrivent que rarement dans un cadre précis et ne font guère l'objet de relevés et d'évaluations systématiques. Se fondant sur l'avis des experts, le CSST recommande : (1) de poursuivre et de consolider l'assurance qualité spécifique au sein des services fédéraux en faisant appel au Comité de pilotage FRT ; (2) d'intégrer explicitement l'assurance qualité dans les plans directeurs de recherche en fixant des objectifs concrets pour les périodes de planification visées ; (3) d'accroître l'engagement de groupes d'accompagnement scientifiques ; (4) de mettre sur pied un système de comptes rendus et de contrôle de l'utilisation des résultats ; (5) de coopérer davantage avec les chercheurs des hautes écoles et d'utiliser les occasions de perfectionnement. Dans son rapport final sur l'évaluation de la mise en œuvre de ses directives, le Comité de pilotage FRT a proposé des mesures visant l'application de ces recommandations.

¹⁹ FF 2007 725 (<http://www.admin.ch/ch/ff/2007/725.pdf>).

²⁰ Rapport final du Comité de pilotage FRT « [Evaluation de la mise en œuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale](#) » (avril 2010).

Impressum

Edition :
Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction du développement et de la coopération DDC
3003 Berne
www.eda.admin.ch

Commandes :
Information DFAE
Tél. : 031 322 44 12
E-mail : info@deza.admin.ch

Contact :
Direction du développement et de la coopération DDC
Analyse et politique
Tél. +41 31 322 10 70
E-Mail: dominique-simone.rychen@deza.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et anglais et peut être téléchargée sous www.deza.admin.ch/publications.

Berne, 2012